



CORPORATION MINIÈRE OBAN

RAPPORT DE GESTION

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2015 et 2014

Le présent rapport de gestion correspond à l'évaluation par la direction des résultats et de la situation financière de Corporation minière Oban (« **Oban** » ou la « **Société** ») et devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 et les notes s'y rapportant. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou les « **IFRS** ») et les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») est en date du 15 mars 2016. Le présent rapport de gestion et les états financiers qui y sont reliés sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur le site web de la Société, au www.obanmining.com.

Certains renseignements techniques et scientifiques du présent rapport de gestion proviennent de l'évaluation économique préliminaire (« **l'EEP** ») nommée « Preliminary Economic Assessment for the Windfall Lake Gold Property, Québec, Canada » (« **l'EEP de Windfall** »), dont la date d'entrée en vigueur est le 28 avril 2015. L'EEP de Windfall a été préparée par Mike McLaughlin, ing., Division minière canadienne de TetraTech Inc. (exploitation minière), avec la contribution de Rodrigue Ouellet, ing. de Golder and Associates Ltd (environnement) ; de Marie-Claude Dion, ing., de WSP Global Inc. (installations de gestion des résidus et des eaux) ; de Pierre Roy, ing., de Soutex Inc. (métallurgie et traitement). Le modèle géologique a été établi par Jean-François Ravenelle, Ph. D., géo., et Dominic Chartier, géo. MM. Ravenelle et Chartier, employés à temps plein de SRK Consulting (Canada) Inc., sont des personnes qualifiées en vertu de Règlement 43-101 (« **Règlement 43-101** ») et sont indépendants de la Société.

Les renseignements techniques et scientifiques du présent rapport de gestion concernant la propriété Miller proviennent du rapport technique intitulé « NI 43-101 Technical Report for the Miller Gold Property, Kirkland Lake, Ontario, Canada » (le « **rapport technique sur Miller** »). La date du rapport est le 23 février 2015 et sa date d'entrée en vigueur est le 29 mars 2015. Le rapport technique sur Miller a été préparé par Trevor Boyd, B. Sc. (avec distinction), Ph. D., géo., et Julie Selway, B. Sc. (avec distinction), Ph. D., géo., de Caracle Creek International Consulting Inc. Les deux rapports techniques sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur le site web de la Société, au www.obanmining.com.

M. Gernot Wober, B. Sc., géo., vice-président, Exploration de la Société, demeurant en Ontario, membre des Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia et une personne qualifiée en vertu de Règlement 43-101, a révisé et approuvé les renseignements techniques du présent rapport de gestion relativement à toutes les propriétés de la Société, y compris la propriété Lac Windfall et la propriété Miller.

Sauf indication contraire, la mention de « \$ » vise le dollar canadien et la mention de « \$ US » vise le dollar américain.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion comprend des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières canadiennes qui s'applique (« **énoncés prospectifs** »), lesquels peuvent comprendre notamment des énoncés relativement à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, aux projets miniers de la Société, au prix futur des métaux, à l'estimation des ressources minérales, à la réalisation des ressources minérales estimées, au calendrier et à l'importance de la production future estimée (le cas échéant), aux dépenses en immobilisations et aux dépenses d'exploitation et d'exploration, aux coûts et au calendrier de développement de nouveau gisement, aux coûts et au calendrier de l'exploration dans le futur, aux exigences de capital supplémentaire, à la législation gouvernementale en matière d'exploitation minière et d'exploration minérale, aux risques environnementaux, aux dépenses de réhabilitation d'un terrain, aux litiges concernant des titres, aux réclamations ou aux limites de couverture d'assurance. On reconnaît souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « devoir », « budgéter », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel comme « pourrait », « devrait », « pourra », « devra » ou des termes comme « probable » ou « prévu », selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs reposent sur des opinions et des estimations faites par la direction au moment où ils ont été obtenus et s'appuient sur diverses hypothèses comprenant, sans s'y limiter, que la stabilité politique sera durable dans des pays où la Société exerce des activités ; que la Société obtiendra les permis nécessaires à ses activités en temps opportun afin qu'elle puisse effectuer les programmes de forage planifiés ; qu'une main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs seront disponibles à mesure que les activités de la Société s'accroissent ; que le prix de l'or surpassera le niveau de rentabilité économique du projet ; que la Société sera en mesure d'obtenir le financement en capital nécessaire à ses activités et qu'elle réalisera les ressources minérales estimées.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes quant aux affaires en général, à l'économie, à la concurrence, à la politique et à la société ; les résultats réels des activités d'exploration actuelles ; les résultats réels des activités de remise en état des terrains ; les conclusions des évaluations économiques ; les modifications apportées aux paramètres d'un projet à mesure que ce dernier se précise ; les prix futurs des métaux ; les variations

possibles de la teneur ou du taux de récupération ; l'éventualité qu'une usine, un équipement ou un procédé ne fonctionne pas comme prévu ; les accidents, les conflits de travail ou d'autres risques inhérents à l'industrie minière ; l'instabilité politique ; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement, ou des retards dans la réalisation d'activités de développement ou de construction.

Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Les énoncés prospectifs présentés ci-dessous sont en date du présent rapport de gestion et la Société décline toute intention ou obligation d'actualiser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas s'en remettre outre mesure aux énoncés prospectifs.

MISES À JOUR

Le 22 janvier 2015, la Société a annoncé que ses programmes d'exploration en 2015 cibleraient le Canada. Oban a jalonné approximativement 70 000 hectares (« ha ») dans la région d'Urban-Barry, au Québec, et a compilé les données historiques en vue de la planification d'un premier programme d'exploration. La Société prévoit entreprendre la cartographie et l'échantillonnage systématique au début du printemps, puis d'autres travaux au besoin.

Le 2 février 2015, la Société a annoncé la signature d'une convention d'option avec Ashley Gold Mines Ltd permettant à la Société d'acquérir une participation de 100 % dans leur propriété Hunter, située dans le canton de Catharine, au sud de Kirkland Lake. La convention d'option prévoit des paiements sur une période de trois ans pour un montant total de 150 000 \$, avec une redevance résiduelle de 2 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») qui peut être acquise au prix de 1 million de dollars par tranche de 1 % NSR.

Le 4 février 2015, la Société a signé une convention d'option avec Golden Dawn Minerals Inc. permettant à la Société d'acquérir une participation de 100 % dans leur propriété Kirkland Lake, située dans les cantons de Catharine et de Pacaud, au sud de Kirkland Lake. Selon les termes de la convention, le montant total de 130 000 \$ sera payé en deux versements sur une période de douze mois.

Le 22 février 2015, la Société a conclu une convention d'option (la « convention Miller ») avec Northstar Gold Corp. (« Northstar ») pour acquérir une participation pouvant atteindre 70 % dans la propriété aurifère Miller, située immédiatement au sud de Kirkland Lake, en Ontario (la « propriété Miller »). Selon la convention Miller, la Société peut acquérir une participation de 51 % dans la propriété Miller en s'engageant à acheter pour 300 000 \$ d'actions ordinaires de Northstar au prix de 0,10 \$ par action et en effectuant des paiements et des dépenses de 3 000 000 \$ sur une période de trois ans. La Société peut acquérir une participation supplémentaire de 9 % en versant un montant de 300 000 \$ et en effectuant des dépenses équivalentes à 1 700 000 \$ d'ici le cinquième anniversaire ainsi qu'une participation supplémentaire de 10 % d'ici le sixième anniversaire en versant 700 000 \$, en effectuant des dépenses équivalentes à un montant supplémentaire de 1 300 000 \$, et au choix de la Société, en versant 1 300 000 \$ ou en s'engageant à financer la propriété Miller jusqu'à la réalisation d'une étude de pré faisabilité.

Le 23 février 2015, la Société a signé une convention d'achat avec un propriétaire privé concernant deux lots de 64 ha concédés par lettres patentes et situés dans le canton de Pacaud, au sud de Kirkland Lake. Un paiement unique de 50 000 \$ a été versé pour les deux lettres patentes formant la « propriété Olsen ».

Le 10 mars 2015, la Société a signé une convention d'achat avec un propriétaire privé concernant un lot de 64 ha concédé par lettres patentes formant la « propriété Roach », pour un paiement unique de 45 000 \$. Le lot concédé par lettres patentes est situé dans le canton de Catharine, au sud de Kirkland Lake.

Le 23 avril 2015, la Société a réalisé un placement privé sans courtier (le « premier placement ») de 5 000 000 actions ordinaires à un prix de 0,10 \$ par action ordinaire et de 10 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires émises en tant qu'actions accréditatives au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (les « actions accréditatives ») à un prix de 0,10 \$ par action accréditative, pour un produit brut global de 1 500 000 \$. Le 27 avril 2015, la Société a offert 5 000 000 actions accréditatives de plus dans le cadre d'un placement privé à un prix de 0,10 \$ par action accréditative, pour



un produit brut global de 500 000 \$ (le « deuxième placement » et, avec le premier placement, les « placements »). Au 31 décembre 2015, la Société a utilisé 778 510 \$ du produit des placements pour financer les travaux d'exploration en cours sur ses projets d'exploration minière au Canada.

Le 14 mai 2015, la Société a déposé le rapport technique sur la propriété Miller.

Le 8 juin 2015, la Société a conclu des lettres d'entente exécutoires en lien avec le lancement d'une offre publique d'échange d'actions supportées avec chacune des sociétés Eagle Hill Exploration Corporation (« Eagle Hill »), Temex Resources Corp. (« Temex »), Ryan Gold Corp. (« Ryan Gold ») et Corona Gold Corporation (« Corona »).

Le 30 juin 2015, la Société a annoncé qu'à la suite des lettres d'entente exécutoires datées du 8 juin 2015 (les « lettres d'entente exécutoires ») relativement à l'acquisition proposée par Oban de chacune des sociétés Eagle Hill, Ryan, Corona et Temex, Oban avait conclu une convention d'arrangement définitive avec Eagle Hill, Ryan et Corona (« l'arrangement ») et une convention d'arrangement définitive avec Temex (la « convention d'arrangement avec Temex »). Comme convenu en vertu des lettres d'entente exécutoires, Oban a établi qu'il était approprié de réviser la structure de la transaction des acquisitions et de procéder par la voie de plans d'arrangement.

Le 16 juin 2015, Temex a annoncé qu'elle avait reçu une proposition contraignante de Lake Shore Gold Corporation (« Lakeshore ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires de Temex à un prix de 0,13 \$ par action. Le conseil d'administration de Temex a jugé que cette proposition est « supérieure » à celle de la Société, telle que définie dans la convention d'arrangement avec Temex. Le 30 juillet 2015, à l'expiration du droit d'Oban de concurrencer la proposition de Lakeshore en vertu de la convention d'arrangement avec Temex, Temex a mis fin à cette dernière et a versé à Oban l'indemnité de rupture prévue dans la convention de 691 856 \$.

Le 25 août 2015, l'arrangement entre la Société, Eagle Hill, Ryan et Corona a été mené à terme avec succès, en plus de la réalisation du placement privé annoncé précédemment d'actions ordinaires d'Oban à Redevances aurifères Osisko Itée (« Osisko »). Dans le cadre du placement, Osisko a acquis 161 750 984 actions ordinaires d'Oban à un prix de 0,11 \$ par action, pour un prix de souscription global d'approximativement 17,8 millions de dollars (le « placement privé d'Osisko »).

Selon l'arrangement, Oban a acquis toutes les actions ordinaires d'Eagle Hill (les « actions d'Eagle Hill »), de Ryan (les « actions de Ryan ») et de Corona (les « actions de Corona ») sur la base d'un plan d'arrangement en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario (« LSAO »). Conformément à l'arrangement, chaque porteur d'action d'Eagle Hill (chacun un « actionnaire d'Eagle Hill ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire d'Eagle Hill ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu dix actions ordinaires et cinq bons de souscription permettant au porteur d'acquérir une action ordinaire (chacun un « bon de souscription d'Oban ») à un prix de 0,15 \$ par action d'Oban sur une période de trois ans à compter de la clôture, en échange de chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue ; chaque porteur d'actions de Ryan (chacun un « actionnaire de Ryan ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Ryan ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 1,880 action ordinaire d'Oban en échange de chaque action de Ryan détenue ; chaque porteur d'actions de Corona (chacun un « actionnaire de Corona ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Corona ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 7,671 actions d'Oban en échange de chaque action de Corona détenue.

Le 6 juillet 2015, la Société a réalisé l'achat de 6 527 274 actions ordinaires de BonTerra Resources Inc., soit 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de cette société, à un prix de 0,135 \$ par action ordinaire.

Le 25 août 2015, à la suite de la clôture de l'arrangement et du placement privé d'Osisko, les actions ordinaires ont été consolidées sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation.

Le 30 septembre 2015, la Société a réalisé un placement privé « par voie de prise ferme » de 8 427 500 actions accréditives, y compris 1 377 500 actions accréditives émises lors de l'exercice de l'option du preneur ferme, à un prix de 1,55 \$ par action accréditive, pour un produit brut global de 13 062 625 \$.



Le 20 octobre 2015, la Société a entrepris un programme de forage de 55 000 m sur son projet aurifère Lac Windfall (la « propriété Lac Windfall », détenue à 100 % par la Société) dans les cantons d'Urban et de Barry, au Québec.

Le 6 novembre 2015, la Société et Northern Gold Mining Inc. (« Northern Gold » ou « NGM ») ont annoncé la conclusion d'une convention d'arrangement (la « convention ») en vertu de laquelle Oban accepte d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Northern Gold (les « actions de Northern Gold ») en contrepartie de 4 000 000 actions ordinaires au total.

Le 11 novembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait accepté d'acquérir 4,93 millions d'actions ordinaires de Metals Creek Resources Corp. (les « actions de MEK ») pour une contrepartie totale d'approximativement 346 850 \$, desquelles i) 1,76 million d'actions de MEK ont été acquises à la suite d'une convention de souscription avec Metals Creek et ii) 3,17 millions d'actions de MEK, émises sous forme d'actions accréditatives, ont été acquises en vertu d'une convention d'achat datée du 11 novembre 2015.

Le 7 décembre 2015, Oban a annoncé qu'elle avait accepté d'acquérir un ensemble de 18 300 000 actions ordinaires (les « actions d'IDM ») du capital d'IDM Mining Ltd (« IDM ») (les « actions acquises » et la « transaction »). Une première tranche de 11 111 111 actions d'IDM a été acquise par Oban dans le cadre d'un placement privé sans courtier à un prix de 0,09 \$ par action d'IDM, pour une contrepartie totale de 1 000 000 \$, et une seconde tranche de 7 188 889 actions d'IDM a été acquise par Oban en contrepartie de 100 % des propriétés d'Oban au Yukon (acquises de Ryan et de ses filiales par Oban le 25 août 2015, le « transfert de propriétés »).

Le 8 décembre 2015, Oban a annoncé qu'elle avait accepté d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété DeSantis, détenue par Excellon Resources Inc. dans le camp minier de Porcupine, dans le canton d'Ogden en Ontario, en échange de 850 000 actions ordinaires.

Le 19 décembre 2015, Oban a mis un terme à la convention Miller avec Northstar lui permettant d'acquérir une participation pouvant atteindre 70 % dans la propriété aurifère Miller. La convention Miller a cessé après un préavis de 30 jours à Northstar.

Le 22 décembre 2015, Oban et Northern Gold ont annoncé la réalisation de la convention.

Le 11 janvier 2016, Oban et NioGold Mining Corporation (« NioGold ») ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention d'arrangement définitive le 11 janvier 2016 (la « convention d'arrangement ») selon laquelle Oban a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de NioGold (les « actions de NioGold »). L'acquisition par Oban de toutes les actions de NioGold émises et en circulation devrait être réalisée par le biais d'un plan d'arrangement statutaire en vertu du *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Dans le cadre de la convention d'arrangement, Oban a aussi conclu une convention avec un syndicat de placeurs pour compte dirigé par Valeurs mobilières Dundee ltée, qui comprend également Valeurs mobilières Beacon ltée, Medalist Capital Ltd, Valeurs mobilières Cormark inc., Valeurs mobilières Haywood inc. et M Partners inc. (collectivement, les « placeurs pour compte »), aux termes duquel les placeurs pour compte se sont engagés à offrir aux fins de vente par voie de placement privé 8 333 333 reçus de souscription d'Oban (les « reçus de souscription d'Oban ») à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription d'Oban, pour un produit brut global de 10 millions de dollars (« l'offre »). De plus, Oban a octroyé aux placeurs pour compte une option d'offrir aux fins de vente jusqu'à 8 333 333 reçus de souscriptions supplémentaires d'Oban à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription d'Oban, option pouvant être exercée, en totalité ou en partie, en tout temps sur une période allant jusqu'à 48 heures avant la clôture de l'offre.

Le 1^{er} février 2016, Oban a annoncé qu'elle avait conclu la transaction avec IDM. Conformément à la transaction, Oban a acquis 18 300 000 actions ordinaires du capital d'IDM, en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et de 100 % des propriétés d'Oban au Yukon. De plus, Oban a obtenu une redevance de 1 % NSR pour les propriétés au Yukon transférées à IDM à la suite du transfert de propriétés.

Le 3 février 2016, Oban a annoncé la signature d'une lettre d'entente exécutoire visant à acquérir une participation de 100 % dans la propriété Souart, située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et de Barry au Québec. La propriété Souart est présentement détenue par Multi-Ressources Boréal (« M-R Boréal »).

Le 3 février 2016, Oban a annoncé qu'elle avait conclu son placement (lequel inclut l'exercice partiel de l'option d'attribution excédentaire), en vertu duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription d'Oban à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 12 626 040 \$.

Le 11 mars 2016, la Société a réalisé le regroupement d'entreprises annoncé précédemment avec Corporation minière NioGold, en vertu duquel Oban a acquis toutes les actions ordinaires de NioGold aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal. Selon les modalités de l'arrangement, chaque ancien actionnaire de NioGold recevra 0,416 7 action ordinaire d'Oban en échange d'une action ordinaire de NioGold détenue et les détenteurs d'options et de bons de souscription permettant d'acquérir des actions de NioGold recevront respectivement des options et de bons de souscription de remplacement, leur permettant de recevoir des actions d'Oban, selon les modalités des options et des bons de souscription de NioGold, telles que modifiées par le plan d'arrangement.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Constituée en société le 26 février 2010, conformément à la LSAO, la Société vise l'exploration et le développement de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Actuellement, la Société explore au Québec et en Ontario et est à la recherche de nouvelles possibilités.

Acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp. et de Corona Gold Corporation

Le 25 août 2015, la Société a réalisé l'arrangement avec Eagle Hill, Ryan et Corona aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal.

Dans le cadre de l'arrangement, après l'heure de prise d'effet de l'arrangement, la Société a modifié ses statuts pour consolider ses actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation.

Selon les termes de l'arrangement, Oban a acquis toutes les actions d'Eagle Hill, de Ryan et de Corona sur la base d'un plan d'arrangement en vertu du chapitre 182 de la LSAO. Conformément à l'arrangement, chaque actionnaire d'Eagle Hill (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire d'Eagle Hill ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu dix actions ordinaires et cinq bons de souscription d'Oban à un prix de 0,15 \$ par action sur une période de trois ans à compter de la date de clôture, en échange de chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue ; chaque actionnaire de Ryan (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Ryan ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 1,880 action ordinaire en échange de chaque action de Ryan détenue ; chaque actionnaire de Corona (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Corona ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 7,671 actions ordinaires en échange de chaque action de Corona détenue.

Cet arrangement a été considéré comme une acquisition d'actifs et de passifs puisqu'aucune des sociétés ne correspond à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs d'Eagle Hill a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 36 804 534 \$. L'acquisition des actifs de Ryan a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 22 135 709 \$. Du fait que Ryan ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions. L'acquisition des actifs de Corona a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 14 101 449 \$. Du fait que Corona ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions.

Contrepartie versée pour les sociétés	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Contrepartie en actions	24 224 503 \$	17 842 627 \$	28 740 252 \$	70 807 382 \$
Frais d'émission d'actions	(2 088 794) \$	(3 741 178) \$	-	(5 829 972) \$
Coûts de transaction	-	-	1 557 653 \$	1 557 653 \$
Bons de souscription	-	-	6 506 629 \$	6 506 629 \$
	22 135 709 \$	14 101 449 \$	36 804 534 \$	73 041 692 \$

OBAN

MINING CORPORATION

Actifs nets acquis	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Liquidités	21 287 343 \$	8 985 073 \$	401 362 \$	30 673 778 \$
Actifs courants	69 300 \$	483 \$	733 271 \$	803 054 \$
Placement à long terme	378 405 \$	5 326 873 \$	-	5 705 278 \$
Immobilisations corporelles	5 047 \$	-	66 194 \$	71 241 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	647 000 \$	-	36 638 816 \$	37 285 816 \$
Dépôt de garantie relatif à la remise en état	-	-	570 000 \$	570 000 \$
Passif courant	(251 386) \$	(210 980) \$	(1 015 152) \$	(1 477 518) \$
Passif à long terme	-	-	(589 957) \$	(589 957) \$
Total des actifs nets acquis	22 135 709 \$	14 101 449 \$	36 804 534 \$	73 041 692 \$

Acquisition de Northern Gold Mining Inc.

Le 22 décembre 2015, la Société a réalisé l'acquisition de Northern Gold sur la base d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario.

Selon les termes de la convention, les actionnaires de Northern Gold ont reçu 4 000 000 actions ordinaires au total. De plus, chaque bon de souscription d'action ordinaire de Northern Gold non exercé a été échangé pour un bon de souscription d'achat d'une action d'Oban (le « bon de souscription d'Oban de remplacement ») à un prix d'exercice ajusté. Toutes les autres modalités du bon de souscription d'Oban de remplacement demeurent les mêmes.

Cette convention a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque NGM ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs de NGM a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 10 308 382 \$.

Contrepartie versée	
Contrepartie en actions	4 520 000 \$
Remboursement de la dette	5 113 699 \$
Coûts de transaction	394 126 \$
Bons de souscription	280 557 \$
	10 308 382 \$

Actifs nets acquis	
Liquidités	3 525 \$
Actifs courants	45 470 \$
Immobilisations corporelles	826 914 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	9 547 578 \$
Dépôt de garantie relatif à la remise en état	398,023 \$
Passif courant	(269 722) \$
Passif à long terme	(243 406) \$
Total des actifs nets acquis	10 308 382 \$

Acquisition d'Oban Exploration Limited

Le 14 avril 2014, la Société a réalisé l'acquisition d'Oban Exploration Limited (« OEL » et « l'acquisition d'OEL ») sur la base d'une fusion triangulaire, où OEL a été fusionnée avec une filiale en propriété exclusive de la Société. Dans le cadre de l'acquisition d'OEL, la Société a modifié ses statuts pour consolider ses actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 3,14 actions ordinaires avant consolidation et a changé son nom pour « Oban Mining

Corporation » (aussi « Corporation minière Oban »). Les actions ordinaires ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto (« TSX ») sur une base consolidée le 22 avril 2014 sous le nouveau symbole « OBM ».

Selon les modalités de l'acquisition d'OEL, les porteurs d'actions ordinaires d'OEL ont reçu 0,914 action ordinaire (sur une base de post-consolidation) pour chaque action d'OEL détenue, pour un total de 70 019 208 actions ordinaires. À la suite de la réalisation de l'acquisition d'OEL, y compris la consolidation, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société sur une base non diluée était de 99 881 561 ; approximativement 70 % de celles-ci étaient détenues par d'anciens actionnaires d'OEL alors qu'environ 30 % étaient détenus par d'anciens actionnaires de la Société immédiatement avant l'heure de prise d'effet de l'acquisition d'OEL.

L'acquisition d'OEL a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque ni la Société ni OEL ne correspondent à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs d'OEL a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 25 280 459 \$, en plus des coûts directement attribuables à la transaction de 505 577 \$. Des coûts de transaction additionnels de 160 373 \$ ont également été engagés par la Société, lesquels ont été inscrits aux actifs d'exploration et d'évaluation acquis d'OEL.

Le tableau suivant présente la juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs pris en charge en date de l'acquisition d'OEL.

Contrepartie versée	
Contrepartie en actions	25 280 459 \$
Coûts de transaction	505 577 \$
Total des actifs nets acquis	25 786 036 \$
Actifs nets acquis	
Liquidités	4 904 270 \$
Actifs courants	79 387 \$
TVA à recevoir	1 148 186 \$
Immobilisations corporelles	59 167 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	19 875 430 \$
Passif courant	(280 404) \$
Total des actifs nets acquis	25 786 036 \$

Stratégie d'exploration

Corporation minière Oban est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. La Société est résolument engagée dans l'identification, l'acquisition, l'évaluation et l'exploration de propriétés minérales et vise à faire progresser la propriété Lac Windfall, située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, entre Val-d'Or et Chibougamau, au Québec (Canada). Lac Windfall est une propriété à l'étape d'exploration avancée comportant des ressources. Plus de 195 800 m de forage ont été réalisés sur la propriété à ce jour, permettant d'y définir des ressources minérales indiquées de 2 762 000 tonnes à 8,42 grammes par tonne (« g/t ») d'or, soit 748 000 onces d'or contenu, et des ressources minérales présumées de 3 512 000 tonnes à 7,62 g/t d'or, soit 860 000 onces d'or contenu. Les ressources minérales ont été estimées par SRK Consulting (Canada) Inc., en considérant un seuil de coupure pour l'or de 3 g/t, et leur date d'entrée en vigueur est le 13 novembre 2014. L'estimation des ressources minérales a été mise à jour dans le cadre de l'EEP de Windfall. En avril 2015, Eagle Hill a terminé l'EEP de la propriété Lac Windfall et la Société procède actuellement à l'accroissement des ressources et à l'amélioration de l'ensemble des paramètres économiques de la propriété depuis l'acquisition d'Eagle Hill le 25 août 2015.

L'EEP de Windfall est de nature préliminaire et comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives, d'un point de vue géologique, pour y appliquer des considérations économiques permettant de

les classer dans la catégorie des réserves minérales. La viabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Il n'existe aucune certitude quant à la réalisation des résultats de l'EEP de Windfall.

La Société a également acquis trois gîtes d'or à une étape de développement avancée de Northern Gold, situés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi qui s'étend entre Timmins en Ontario et Val-d'Or au Québec. Le projet se situe à approximativement 40 km à l'est de Matheson et à 40 km au nord de Kirkland Lake, en Ontario. Les trois gîtes d'or sont le gîte aurifère Garrcon (« Garrcon ») et le gîte aurifère Jonpol (« Jonpol »), tous deux situés sur la propriété aurifère Garrison (« propriété Garrison ») et la propriété hôte de l'ancienne mine d'or Buffonta. Les estimations de ressources conformes au Règlement 43-101 des gîtes Garrcon et Jonpol sont publiées dans le dernier rapport technique intitulé « Technical Report on the Golden Bear Project – Garrison Property – Larder Lake Mining Division – Garrison Township, Ontario, Canada », daté du 30 décembre 2013 et préparé par Patrick Hannon, M.A. Sc., ing., Doug Roy, M.A. Sc., ing., Leon McGarry, B. Sc., géo., et Ian D. Trinder, M. Sc., géo., de A.C.A. Howe (le « rapport technique de Northern Gold »). Le rapport technique de Northern Gold est disponible sur le site web de la Société, au www.obanmining.com, et sur SEDAR, au www.sedar.com. La Société a également acquis le projet Gold Pike dans le cadre de la convention avec Northern Gold.

En plus de posséder des options pour acquérir une participation dans le projet Ogima, la Société détient également des titres miniers couvrant une superficie de 70 000 ha au Québec, la propriété Urban Barry. À la suite de la décision de concentrer ses activités au Canada, la Société a procédé à la cessation des activités au Pérou. Du fait de cette décision, les propriétés péruviennes de la Société ont été classées dans les activités abandonnées.

L'actuel programme d'exploration de la Société comprend cinq phases, toutes au début du processus d'exploration. La première phase (« phase I ») consiste en l'identification des secteurs ayant un potentiel géologique. La deuxième phase (« phase II ») consiste en des levés systématiques d'échantillonnage géochimique et de géophysiques, selon le cas, en vue de définir des cibles de forage. La troisième phase (« phase III ») comprend un premier programme de forage pour définir et quantifier le prolongement du gîte. La quatrième phase (« phase IV ») comprend des travaux nécessaires pour la réalisation d'une EEP alors que la cinquième phase (« phase V ») comprend des travaux menant à la réalisation d'une étude de pré faisabilité.

2. RÉSUMÉ DES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

Le tableau suivant présente les diverses propriétés minérales de la Société.

Propriétés d'exploration en activités	Ressources minérales	Localisation	Statut
Projet Lac Windfall	Or	Québec – Canada	Détenu à 100 %
Projet Urban Barry	Or	Québec – Canada	Détenu à 100 %
Faïlle Catharine – Projet Ogima	Or	Ontario – Canada	Claims sous option
Garrison – Projet Garrcon	Or	Ontario – Canada	Détenu à 100 %
Garrison – Projet Bufonta	Or	Ontario – Canada	Détenu à 100 %
Garrison – Projet Jonpol	Or	Ontario – Canada	Détenu à 100 %
Garrison – Projet Gold Pike	Or	Ontario – Canada	Détenu à 100 %
Propriétés d'exploration abandonnées	Ressources minérales	Localisation	Statut
Faïlle Catharine – Projet aurifère Miller	Or	Ontario – Canada	Terminé
Faïlle Catharine – Projet Golden Dawn	Or	Ontario – Canada	Terminé
Faïlle Catharine – Projet Ashley Gold	Or	Ontario – Canada	Terminé
Projet Marcahui	Cuivre	Pérou	Terminé
Projet Arcopunco	Or	Pérou	Terminé
Projet Magdalena	Cuivre	Pérou	Terminé
Propriétés à investissement peu élevé	Cuivre – Or	Pérou	Terminé
Propriétés Lithocaps	Cuivre – Or	Pérou	Terminé

3. ACTIVITÉS DES PROPRIÉTÉS MINÉRALES

a) Propriétés au Canada

3.1 Urban Barry

Le 31 décembre 2015, la Société a jalonné des claims dans la région d'Urban-Barry au Québec. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût du jalonnement des terrains et la compilation de données. Pour conserver la validité des claims, la Société doit dépenser 1 504 800 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement, soit d'ici novembre 2016.

i) Propriété Lac Windfall

La Société a acquis 100 % de la propriété Lac Windfall dans le cadre de l'arrangement réalisé le 25 août 2015. La propriété constituée de 285 claims contigus couvre environ 12 400 ha dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada).

Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances NSR résiduelles suivantes.

Localisation	Superficie approximative	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	3 151 acres (1 275 ha)	1,5 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales	2 342 acres (948 ha)	1 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)
Partie nord de la propriété	19 531 acres (7 904 ha)	2 %	Rachat de 2 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)
Au sud-est des ressources minérales	706 acres (286 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 507 acres (1 015 ha)	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel

Évaluation économique préliminaire

Le 28 avril 2015, Eagle Hill a annoncé les résultats de l'EEP de Windfall. Cette étude décrit la conception d'une mine souterraine de 1 200 tonnes par jour (« t/j ») produisant 106 200 onces d'or payable par an sur une période de 7,8 ans, à un coût au comptant total moyen de 558 \$ par once d'or (480 \$ US par once d'or). Considérant un prix de l'or à 1 200 \$ US l'once pour le scénario de base, le taux de rendement interne (« TRI ») avant impôt du projet est de 23,6 % alors que la valeur actuelle nette à un taux d'actualisation de 5 % (« VAN_{5%} ») avant impôt est de 241,4 millions de dollars (17,2 % et 135,2 millions de dollars après impôt). À un prix de l'or de 1 320 \$ US l'once, le TRI et la VAN_{5%} avant impôt augmentent respectivement à 29,1 % et à 325,9 millions de dollars (21,1 % et 183,5 millions de dollars après impôt) et à un prix de l'or de 1 440 \$ US l'once, le TRI et la VAN_{5%} avant impôt augmentent respectivement à 34,4 % et à 410,5 millions de dollars (24,8 % et 230,1 millions de dollars après impôt). Les coûts en immobilisations initiaux du projet sont estimés à 240,6 millions de dollars. Les paramètres économiques du projet sont plus sensibles au taux de change et au prix de l'or et moins sensibles aux coûts d'exploitation.

Faits saillants de l'EEP de Windfall

Production totale sur la durée de vie de la mine (« LOM »)	828 000 onces d'or payable
Production annuelle moyenne LOM	106 200 onces d'or payable
Coût au comptant d'exploitation moyen LOM	547 \$ CA par once (471 \$ US)
Coût au comptant total LOM	558 \$ CA par once (480 \$ US)
Coût au comptant total plus investissements de maintien LOM	623 \$ CA par once (536 \$ US)
Vie de la mine	7,8 ans
Débit d'alimentation	1 200 t/j
Teneur moyenne du minerai extrait	8,26 g/t d'or
Récupération de l'or	95,7 %
Dépenses en immobilisations préproduction	240,6 M\$ CA (206,9 M\$ US)
Dépenses en immobilisations de maintien	53,5 M\$ CA (46,0 M\$ US)
VAN ₅ avant impôt	241,4 M\$ CA (207,6 M\$ US)
TRI avant impôt et période de récupération	23,6 %, récupération en 3,4 années
VAN ₅ après impôt	135,2 M\$ CA (116,3 M\$ US)
TRI après impôt et période de récupération	17,2 %, récupération en 3,9 années
Prix de l'or du scénario de base	1 200 \$ US par once
Taux de change du scénario de base	0,86 \$ US : 1 \$ CA

¹ Coût au comptant d'exploitation = tous les coûts d'exploitation sur le site. Coût au comptant total = coût au comptant d'exploitation plus redevances plus affinage plus transport. Coût au comptant total plus investissements de maintien = coût au comptant total plus coût des investissements de maintien (sans les dépenses en immobilisations initiales).

L'EEP de Windfall est de nature préliminaire et comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives, d'un point de vue géologique, pour y appliquer des considérations économiques permettant de les classer dans la catégorie des réserves minérales. La viabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Il n'existe aucune certitude quant à la réalisation des résultats de l'EEP de Windfall.

L'EEP de Windfall a été réalisé par la Division minière canadienne de TetraTech Inc. (conception de la mine, infrastructure et analyse financière), avec la contribution de Soutex Inc. (métallurgie et étude de rentabilité de l'usine), de Golder and Associates Ltd (environnement), de WSP Global Inc. (évaluation des résidus) et de SRK Consulting (Canada) Inc. (estimation des ressources minérales).

Activités d'exploration

La Société a établi des relations avec les Cris de Waswanipi, la communauté autochtone locale qui détient les droits de piégeage sur la propriété Lac Windfall. En novembre 2012, Eagle Hill a signé une convention d'exploration concernant la propriété Lac Windfall avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Autorité régionale des Cris ainsi qu'avec la Nation crie de Waswanipi. Cette convention a renforcé les relations, faisant en sorte que les Cris appuient les activités d'exploration et de développement d'Eagle Hill sur la propriété Lac Windfall alors qu'Eagle Hill contribue à des retombées culturelles, économiques et sociales positives pour la Nation crie de Waswanipi.

La minéralisation de Lac Windfall est principalement constituée de stockwerks de pyrite qui forment de larges lentilles aurifères allant jusqu'à 35 m en épaisseur. La majorité des ressources minérales sont à l'intérieur de la zone Principale, qui comprend la zone 27, les lentilles aurifères Caribou et Mallard ainsi que plusieurs lentilles plus petites entre ces larges lentilles. La valeur moyenne de l'ensemble de la minéralisation est d'approximativement 10 g/t sur 5 m, avec des poches à très haute teneur atteignant jusqu'à 288 g/t sur 12,4 m à quelques endroits. Les essais métallurgiques préliminaires, réalisés par G & T Metallurgical Services Ltd (maintenant ALS Global) de Kamloops, en Colombie-Britannique, révèlent que 75 % de l'or est sous forme de grains libres dans le système, le reste se trouvant autour des grains de pyrite ou dans les fissures de la pyrite. Les analyses préliminaires montrent que le gîte pourrait être l'objet d'une exploitation sous terre et que plus de 95,7 % de l'or est récupérable à partir de méthodes conventionnelles par gravité et circuits de flottation, suivi de la cyanuration du concentré de flottation.

Antérieurement, 729 trous de forage (y compris six trous avec déviation et neuf trous avec extension) totalisant 195 818 m ont été réalisés sur la propriété. Les forages dans les zones aurifères ont démontré une bonne distribution des teneurs

tout le long de l'intervalle minéralisé. Des minéralisations à haute teneur ont été recoupées dans plusieurs zones, alors que seule une infime partie de la propriété de 12 400 ha a été vérifiée à ce jour. Le gîte est bien défini de la surface jusqu'à 500 m de profondeur et demeure ouvert latéralement et en profondeur. La minéralisation a été identifiée à seulement 30 m sous la surface dans certains secteurs et jusqu'à 870 m de profondeur dans d'autres secteurs ; il existe donc un grand potentiel d'étendre la minéralisation vers la surface et en profondeur dans l'axe de la plongée. La Société a entrepris un programme de forage au diamant de 55 000 m le 20 octobre 2015 pour vérifier la minéralisation en profondeur.

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats obtenus dans les seize nouveaux sondages réalisés à la fin de 2015, dans le cadre du programme de forage d'exploration et de forage intercalaire pour la définition des ressources sur la propriété aurifère Lac Windfall.

Sondage	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Au (g/t)	Zone
OBM-15-552	449,0	452,0	3,0	5,70	Caribou S1
	881,0	882,0	1,0	29,22	-
<i>incluant</i>	881,0	881,5	0,5	57,30	-
	901,0	901,8	0,8	15,62	-
	951,5	951,8	0,3	10,95	Éponte inférieure FW3
	1 163,5	1 164,5	1,0	8,09	FW4
OBM-15-554	1 102,0	1 105,0	3,0	6,33	Éponte inférieure FW4
<i>incluant</i>	1 102,0	1 103,0	1,0	18,15	Éponte inférieure FW4
OBM-15-555	282,8	284,2	1,4	14,85	-
OBM-15-556	677,0	677,3	0,3	65,40	FW1
OBM-15-557	200,1	202,1	2,0	4,12	-
<i>incluant</i>	200,1	200,8	0,7	9,94	-
	350,7	351,2	0,5	9,33	-
	852,7	855,0	2,3	4,19	FW1
	894,5	901,3	6,8	5,27	(seuil de coupure à 100 g/t)
<i>incluant</i>	894,5	894,8	0,3	2 590,00	(non coupée)
	971,0	981,3	10,3	3,80	FW3
<i>incluant</i>	975,9	980,6	4,7	7,46	FW3
	1 136,7	1 143,0	6,3	3,67	Nouvelle lentille potentielle 1
<i>Incluant</i>	1 136,7	1 137,5	0,8	20,60	
OBM-15-559	271,5	272,5	1,0	6,06	-
	545,8	547,0	2,2	6,76	Caribou S3
	628,9	631,7	2,8	5,24	Nouvelle lentille potentielle 2
	646,5	666,9	20,4	7,04	Nouvelle lentille potentielle 3
<i>incluant</i>	646,5	650,5	4,0	12,92	
<i>et</i>	646,5	647,5	1,0	39,00	
<i>et</i>	654,0	657,4	3,4	12,82	
<i>et</i>	662,5	666,9	4,4	8,90	
	681,0	684,7	3,7	10,00	Nouvelle lentille potentielle 4
	751,0	761,0	10,0	7,00	Nouvelle lentille potentielle 5

OBAN

MINING CORPORATION

<i>incluant</i>	757,0	760,0	3,0	19,87	-
	976,1	979,0	2,9	5,74	-
<i>incluant</i>	977,3	978,0	0,7	23,00	-
OBM-15-560	701,9	708,0	6,1	10,97	Lentille Caribou S1
<i>incluant</i>	702,3	703,4	1,1	45,70	-
<i>et</i>	705,1	707,0	2,0	8,38	-
	737,8	738,3	1,5	69,60	Veine dans Red Dog
	957,0	959,0	2,0	12,54	Nouvelle lentille potentielle sous Red Dog
<i>incluant</i>	958,0	959,0	1,0	18,60	-
	1 123,0	1 136,0	13,0	5,71	FW1
<i>incluant</i>	1 131,5	1 132,4	1,0	41,00	-
<i>et</i>	1 132,4	1 133,0	0,6	21,30	-
OBM-15-561	21,0	22,0	1,0	121,00	Minéralisation peu profonde
OBM-15-562	77,0	89,0	12,0	0,98	Zone 27
OBM-15-564	436,6	439,9	3,3	22,32	Nouvelle lentille potentielle
<i>incluant</i>	439,5	439,9	0,4	171,00	
	666,7	674,1	7,4	5,59	Caribou S1
<i>incluant</i>	666,7	668,8	2,1	17,92	
	865,4	867,8	2,4	8,29	-
	947,0	954,0	7,0	7,49	Nouvelle lentille
<i>incluant</i>	948,8	949,3	0,5	85,40	-
	1 102,9	1 105,0	2,1	7,19	Lentille FW1
	1 268,9	1 271,0	2,1	4,09	Éponte supérieure de la lentille FW3
	1 286,9	1 288,9	2,0	5,10	Éponte supérieure de la lentille FW3
<i>incluant</i>	1 286,9	1 287,4	0,5	18,45	
	1 295,0	1 297,1	2,1	5,32	Lentille FW3
OBM-15-565	30,0	39,0	9,0	3,59	Zone Caribou
<i>incluant</i>	30,5	31,0	0,5	19,30	-
	234,4	241,0	6,6	2,78	Zone 27
<i>incluant</i>	234,4	237,0	2,6	4,94	-
<i>et</i>	234,4	235,3	0,9	8,18	-
OBM-15-566	68,5	73,0	4,5	2,37	Zone 27
<i>incluant</i>	71,1	72,1	1,0	4,94	-
OBM-15-567	35,8	39,0	3,2	3,45	Zone 27
OBM-15-568	72,5	92,5	20,0	1,04	Zone 27
<i>incluant</i>	82,5	87,0	4,5	2,34	-
	98,0	101,0	3,0	4,52	Nouvelle lentille subsidiaire à la Zone 27
OBM-15-569	79,5	99,5	20,0	0,62	Zone 27
	125,3	127,5	2,2	18,24	Nouvelle lentille subsidiaire à la Zone 27
<i>incluant</i>	126,5	127,0	0,5	56,30	-
	218,3	220,5	2,2	10,60	Zone 27

<i>incluant</i>	218,3	218,9	0,6	26,60	-
OBM-15-560	1 196,8	1 203,0	6,2	11,11	Lentille subsidiaire à la FW-3
<i>incluant</i>	1 199,4	1 199,9	0,5	48,10	-
OBM-16-570	107,0	109,6	2,6	31,10	Caribou W2
<i>incluant</i>	107,9	108,6	0,7	110,50	-
OBM-16-571	28,4	31,0	2,6	4,20	
	162,0	164,0	2,0	32,26	-
<i>incluant</i>	162,0	162,4	0,4	160,50	
OBM-16-572	101,5	103,5	2,0	97,27	Partie supérieure de la Zone 27
OBM-16-573	302,0	304,0	2,0	5,43	-
	313,0	315,0	2,0	32,93	-
	443,4	446,1	2,7	4,86	
	569,3	571,8	2,5	15,26	-
OBM-16-577	129,0	133,0	4,0	4,13	-
OBM-16-579	36,6	39,0	2,4	19,70	-
OBM-16-580	441,4	446,8	5,4	4,30	
	1 162,2	1 168,2	6,0	19,63	FW-4 sous Red Dog
<i>incluant</i>	1 162,2	1 162,8	0,6	149,50	-
<i>incluant</i>	1 167,9	1 168,2	0,3	97,70	-
OBM-16-582	216,0	218,8	2,8	15,89	-
OBM-16-583					Résultats à venir
OBM-16-584	36,0	38,0	2,0	5,67	-
<i>incluant</i>	36,5	37,1	0,6	16,85	
	57,0	59,0	2,0	286,88	-
<i>incluant</i>	57,0	58,0	1,0	566,00	
	70,9	74,5	3,6	6,19	
<i>incluant</i>	73,7	74,5	0,8	26,40	-
OBM-16-586	8,6	10,7	2,1	6,62	
	18,0	21,0	3,0	17,57	-
OBM-16-588	65,9	67,9	2,0	5,45	-
<i>incluant</i>	67,0	67,5	0,5	19,30	

Remarques :

- (1) Pour tous les résultats de forage, veuillez consulter www.obanmining.com.
- (2) L'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65–80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage. Voir la section « *Contrôle de la qualité* » ci-dessous.

Sondage n°	Azimut (°)	Pendage (°)	Longueur (m)	UTM E	UTM N	Section
OBM-15-552	329,00	-60,00	1 247,20	452389	5434437	2400
OBM-15-553	327,50	-60,00	47,70	452172	5434312	2125
OBM-15-554	330,00	-60,00	1 135,50	452175	5434312	2125
OBM-15-555	330,00	-60,00	285,00	452428	5434397	2400
OBM-15-556	330,00	-60,00	1 112,80	451898	5434190	1850
OBM-15-557	330,00	-60,00	1 282,50	452429	5434393	2400

OBM-15-558	330,00	-60,00	118,50	452751	5434561	2750
OBM-15-559	330,00	-60,00	1 321,00	452748	5434558	2750
OBM-15-560	333	-57	1 509,5	452670	5434254	2550
OBM-15-561	330	-52	61,0	452184	5434597	2300
OBM-15-562	150,5	-64	125,9	452195	5434776	2400
OBM-15-563	330	-50	232,5	452240	5434676	2375
OBM-15-564	330	-60	1 500	452755	5434370	2675
OBM-15-565	330	-50	286,5	452262	5434630	2375
OBM-15-566	151	-72,4	196,5	452096	5434745	2300
OBM-15-567	150	-63	70,5	452071	5434692	2250
OBM-15-568	330	-50	215,9	452258	5434702	2400
OBM-15-569	331	-54	232,5	452274	5434692	2425
OBM-16-570	331,00	-50,00	202,00	452124	5434408	2150
OBM-16-571	331,00	-50,00	265,00	452151	5434364	2150
OBM-16-572	331,00	-49,00	262,50	452262	5434661	2400
OBM-16-573	332,00	-50,00	652,50	452640	5434678	2725
OBM-16-574	331,00	-50,00	229,50	452164	5434399	2175
OBM-16-575	331,00	-50,00	232,50	452115	5434359	2125
OBM-16-576	331,00	-50,00	202,50	452070	5434365	2075
OBM-16-577	330,00	-62,00	144,50	452820	5434777	2950
OBM-16-578	331,00	-50,00	202,50	452053	5434351	2050
OBM-16-579	331,00	-48,00	250,50	452185	5434613	2300
OBM-16-580	333,00	-63,00	1 272,50	452820	5434777	2950
OBM-16-581	331,0	-50,3	202,5	451953	5434299	1950
OBM-16-582	333,8	-51,8	511,0	452687	5434700	2775
OBM-16-583	334,0	-55,0	802,5	451767	5434113	1700
OBM-16-584	327,1	-65,0	84,0	452720	5434877	2900
OBM-16-585	330,0	-67,0	84,0	452769	5434888	2950
OBM-16-586	330,0	-65,0	153,0	452835	5434862	3000
OBM-16-587	331,0	-65,8	84,0	452808	5434913	3000
OBM-16-588	329,0	-67,1	102,0	452871	5434901	3050

Les sondages réalisés sous le dyke Red Dog avaient pour but de vérifier trois grands couloirs d'altération et de minéralisation (FW-1, FW-3, FW-4) orientés ENE et fortement inclinés vers le SE, semblables aux lentilles minéralisées de la zone Principale définie au-dessus du dyke Red Dog. Dans la plupart des cas, l'altération et la minéralisation sont présentes dans la projection interprétée des lentilles. Certains sondages ont aussi recoupé d'autres lentilles avant d'atteindre leur cible en profondeur. Le sondage OBM-15-552 (section 2300 E) a permis de prolonger la lentille Caribou S1, située au-dessus du dyke Red Dog, de 30 m en direction SO avec un intervalle à une teneur de 5,7 g/t d'or sur 3,0 m, à 449,0 m le long du sondage. Ce même sondage a aussi recoupé les lentilles FW-1, FW-3 et FW-4, le meilleur résultat étant de 8,09 g/t d'or sur 1,0 m dans la zone FW-4. Le sondage OBM-15-554 (section 2150 E) a recoupé une forte minéralisation en pyrite dans un dyke porphyrique modérément à fortement altéré au sein de la lentille FW-3 et de l'andésite fortement altérée dans la lentille FW-4 avec des valeurs aurifères anormales. Une teneur de 18,15 g/t d'or sur 1,0 m a été obtenue au NO de la lentille FW-4, suggérant que d'autres zones de minéralisation en or pourraient être présentes au nord-ouest. Le sondage OBM-15-556 (section 1700 E) a recoupé des unités fortement altérées au sein des trois lentilles ciblées, le meilleur résultat étant de 65,4 g/t d'or sur 0,3 m dans la lentille FW-1. Le sondage OBM 15-557

(section 2300 E) a recoupé la lentille FW-3 à 815 m sous la surface, avec une teneur de 7,46 g/t d'or sur 4,7 m dans un dyke porphyrique silicifié. Le sondage OBM-15-559 (section 2775 E) a permis de vérifier l'extension dans l'axe de plongée d'une portion à haute teneur de la lentille FW-3 à une profondeur de 930 m. Le sondage a recoupé une brèche hydrothermale dans un dyke porphyrique fragmentaire contenant de 2 à 5 % de pyrite, des traces de chalcopryrite et des veinules de tourmaline-pyrite. Les résultats d'analyse de cette lentille restent à venir. Le sondage a aussi recoupé une importante minéralisation aurifère immédiatement au-dessus du dyke Red Dog, avec une teneur de 7,04 g/t d'or sur 20,4 m. Cet intervalle est situé à 70 m à l'ENE du sondage EAG-12-448 (9,09 g/t d'or sur 5,7 m, intervalle historique d'Eagle Hill) et à 32 m à l'OSO du sondage NOT-07-169 (15,89 g/t d'or sur 1,8 m, intervalle historique de Noront). Les nouveaux résultats suggèrent la continuité possible de la zone aurifère sur 100 m pour cette lentille nouvellement définie qui demeure ouverte en aval-pendage sur une distance de 100 m au-dessus du dyke Red Dog ainsi que latéralement. Le sondage OBM-15-559 a aussi recoupé deux nouvelles lentilles potentielles, avec des teneurs de 10,00 g/t d'or sur 3,7 m à 681 m de profondeur et de 7,00 g/t d'or sur 10,0 m à 751 m, immédiatement au-dessus de l'intrusion Red Dog. Les deux intersections demeurent ouvertes latéralement vers l'ENE, où aucun forage n'a été effectué. Les sondages OBM-15-553, OBM-15-555 et OBM-15-558 ont été abandonnés pour cause de déviation excessive. Le sondage historique EAG-11-311 (section 2200 E) a été prolongé de 1 037 à 1 226 m afin de vérifier le couloir minéralisé FW-4 à une profondeur de 965 m sous la surface. Le couloir a été recoupé de 1 114,6 à 1 135,1 m, avec 3 à 10 % de pyrite dans une andésite altérée recoupée par des dykes porphyriques. L'intervalle présente des valeurs anormales en or, avec une teneur de 0,19 g/t d'or sur 20,5 m.

Les sondages au-dessus de Red Dog ont pour but d'augmenter l'étendue des zones connues et d'améliorer le niveau de confiance des ressources minérales. Les sondages en dessous de Red Dog vérifiaient trois grands couloirs de minéralisation et d'altération (FW1, FW3, FW4) orientés ENE et fortement inclinés vers le SE, semblables aux lentilles connues de la zone Principale définie au-dessus de Red Dog. Certains des sondages plus profonds ont été conçus pour vérifier la minéralisation aurifère au-dessus de Red Dog ainsi que les couloirs de minéralisation et d'altération situés sous Red Dog.

Le sondage OBM-15-560 (section 2550 E) a permis de vérifier l'extension en aval-pendage de la lentille Caribou S1 immédiatement au-dessus de Red Dog. Le sondage a recoupé un intervalle titrant 10,97 g/t d'or sur 6,1 m avec jusqu'à 40 % de pyrite et des traces de chalcopryrite dans une unité d'andésite séricitisée. Cet intervalle est situé à 100 m à l'ouest du sondage OBM-15-564 (résultats d'analyse à venir) et à 190 m en dessous du sondage EAG-11-309 dont les résultats avaient été publiés antérieurement (1,90 g/t Au sur 6,0 m). La zone minéralisée demeure ouverte vers l'ouest, indiquant la possibilité de définir davantage de minéralisation au-dessus de Red Dog. Le sondage OBM-15-560 a aussi recoupé une nouvelle lentille potentielle immédiatement sous Red Dog, avec une teneur de 12,54 g/t d'or sur 2,0 m à 957 m de profondeur, associée à une zone à filonnets de pyrite orientée ENE dans un dyke porphyrique silicifié. Le sondage OBM-15-560 a aussi recoupé la lentille FW1, avec une teneur de 5,71 g/t d'or sur 13,0 m à 1123 m de profondeur (incluant 41,00 g/t d'or sur 0,95 m). Par ailleurs, l'extension en aval-pendage de la lentille FW-3 a aussi été recoupée, mais les résultats d'analyse restent à venir.

Le sondage OBM-15-560 (section 2550 E) avait pour but de vérifier les zones FW-1, FW-3 et FW-4 et a recoupé la lentille FW-1 avec une teneur de 5,71 g/t Au sur 13,0 m à 1123,0 m de profondeur (résultats publiés dans un communiqué daté du 28 janvier 2016). Le sondage a aussi recoupé les lentilles FW-3 et FW-4 avec des valeurs anormales en or sur des épaisseurs respectives de 5,0 m et 11,0 m. Le sondage OBM-15-560 a aussi recoupé une zone minéralisée subsidiaire à la lentille FW-3, associée à un dyke porphyrique silicifié contenant de 3 à 5 % de pyrite et des traces de chalcopryrite, avec une teneur de 11,1 g/t d'or sur 6,2 m à 1196,8 m de profondeur.

Le sondage OBM-15-561 avait pour but de vérifier la minéralisation près de la surface, immédiatement au nord de la lentille Caribou. Une valeur de 121,00 g/t Au sur 1,0 m a été obtenue à 21 m de profondeur, comblant un vide entre des valeurs de 23,12 g/t Au sur 1,75 m (NOT-07-159, résultats publiés antérieurement) à 24 m au NO et de 21,70 g/t Au sur 4,0 m (EAG-11-252, résultats publiés antérieurement) à 22 m au SE.

Les sondages OBM-15-562, OBM-15-566, OBM-15-567, OBM-15-568 et OBM-16-569 sont des sondages intercalaires qui avaient pour but de vérifier la minéralisation dans la partie supérieure de la zone 27. Les résultats d'analyse montrent la présence de minéralisation à basse teneur située à faible profondeur, y compris 0,98 g/t d'or sur 12,0 m (OBM-15-

562); 2,47 g/t d'or sur 4,5 m (OBM-15-566); 1,80 g/t d'or sur 7,9 m (OBM-15-567); 1,04 g/t sur 20,0 m (OBM-15-568); et 0,62 g/t sur 20,0 m (OBM-16-569).

Le sondage OBM-15-563 n'a pas recoupé de minéralisation significative. Les résultats d'analyse pour le sondage OBM-15-564 restent à venir.

Le sondage OBM-15-564 (section 2675) avait pour but de vérifier la lentille Caribou S1 et l'extension nord-est des lentilles FW1, FW3 et FW4, sous Red Dog. Le sondage a recoupé l'extension de la lentille Caribou S1 avec une teneur de 5,59 g/t Au sur 7,4 m. Cette intersection est située à 100 m à l'ENE du sondage OBM-15-560 (10,97 g/t Au sur 6,1 m, voir communiqué publié par Oban le 28 janvier 2016). Une autre nouvelle lentille potentielle a aussi été recoupée au sud-est de la zone Principale, dans un secteur où les forages sont rares, avec 22,32 g/t d'or sur 3,3 m. OBM-15-564 a aussi recoupé une nouvelle lentille potentielle sous Red Dog, avec une teneur de 7,49 g/t Au sur 7,0 m. Cet intervalle est situé à 86 m à l'ENE d'une section à 12,54 g/t Au sur 2,0 m recoupée dans le sondage OBM-15-560 (voir communiqué publié par Oban le 28 janvier 2016). La nouvelle lentille potentielle demeure ouverte vers l'ENE et l'OSO. Des teneurs respectives de 7,19 g/t Au sur 2,1 m et de 5,32 g/t Au sur 2,1 m ont été obtenues pour les zones FW1 et FW3.

Le sondage OBM-15-565 (section 2375 E) ciblait la partie supérieure de la lentille Caribou et a obtenu une teneur de 3,59 g/t Au sur 9,0 m ainsi qu'un intervalle de 4,94 g/t d'or sur 2,6 m dans la zone 27, plus en profondeur dans le sondage, confirmant ainsi la continuité de cette lentille.

Le sondage OBM-15-569 (section 2425 E) a recoupé un intervalle à 18,24 g/t d'or sur 2,2 m à 125,3 m de profondeur. Cet intervalle peut être corrélé avec des intersections d'autres forages : 7,99 g/t Au sur 1,75 m (NOT-06-91, résultats publiés antérieurement, situé à 17 m en dessous); 8,90 g/t Au sur 1,0 m (NOT-06-91, résultats publiés antérieurement, situé à 54 m en dessous); 4,52 g/t Au sur 3,0 m (OBM-15-568, nouveaux résultats publiés dans le présent communiqué, situé à 26 m au-dessus). Collectivement, ces intersections permettent de définir une nouvelle lentille qui a une étendue de plus de 80 m dans l'axe du pendage et qui demeure ouverte latéralement. La lentille de la zone 27, ciblée à une profondeur moyenne, a été recoupée à une profondeur de 218,3 m et a donné une teneur de 10,60 g/t Au sur 2,2 m dans un stockwerk de pyrite fortement déformé.

Le sondage OBM-16-570 (section 2150 E), un sondage de définition, ciblait la lentille Caribou W2 à environ 80 m sous la surface. Cette lentille correspond à une rhyolite fortement silicifiée, séricitisée et chloritisée avec 5 % de pyrite et a donné une teneur de 31,10 g/t d'or sur 2,6 m.

Les sondages OBM-16-571, OBM-16-574 et OBM-16-575 ciblaient la lentille Caribou W2, tandis que OBM-16-576 et OBM-16-578 vérifiaient l'extension de la lentille Caribou W1 dans l'axe du pendage. Tous ces sondages ont recoupé une minéralisation en pyrite associée à une altération en silice et ont permis de confirmer la continuité du système minéralisé entre les lentilles Caribou W1 et Caribou W2. Les sondages ont recoupé des zones de minéralisation avec des valeurs anormales, y compris 1,3 g/t Au sur 11,11 m (OBM-16-571), 0,8 g/t Au sur 9,0 m (OBM-16-574), 0,7 g/t Au sur 10,70 m (OBM-16-575), 0,29 g/t Au sur 9,2 m (OBM-16-576) et 0,50 g/t Au sur 10,5 m (OBM-16-578).

Le sondage OBM-16-571 (section 2150 E), un sondage de définition, ciblait la lentille Caribou W2 à environ 80 m sous la surface. Le sondage a obtenu une teneur de 32,26 g/t Au sur 2,0 m à 162,0 m de profondeur dans l'axe du forage, dans l'éponte supérieure de la lentille Caribou W2, mais que de basses teneurs ont été obtenues dans la lentille ciblée.

Le sondage OBM-16-572 (section 2400 E), un sondage de définition, ciblait la zone 27 à une profondeur moyenne (180 m sous la surface). La lentille ciblée a été recoupée entre 226,0 m et 232,0 m sous la surface, avec une teneur de 1,8 g/t Au sur 6,0 m. Le sondage a aussi recoupé de la minéralisation à haute teneur à faible profondeur, avec une teneur de 97,27 g/t Au sur 2,0 m à environ 80 m sous la surface, dans la partie supérieure de la zone 27.

Le sondage OBM-16-573 (section 2725 E) avait pour but de vérifier l'extrémité est de la zone 27, à environ 420 m sous la surface. La lentille ciblée a livré une teneur de 4,86 g/t Au sur 2,7 m. Cette intersection est située à 15 m au-dessus du sondage EAG-12-400 qui avait obtenu 12,1 g/t Au sur 3,7 m (voir communiqué d'Eagle Hill Exploration Corporation daté du 23 juillet 2012).

Le sondage OBM-16-577 (section 2950 E) visait l'extension en profondeur dans l'axe du pendage de la zone 27, au-dessus de Red Dog. Le sondage a été abandonné pour cause de déviation excessive, mais a recoupé un intervalle à 4,1 g/t Au sur 4,0 m à 129,0 m de profondeur, dans un dyke porphyrique altéré contenant 1 % de pyrite. Cette intersection ne peut être corrélée à aucune autre zone connue pour l'instant.

Le sondage OBM-16-580 (section 2950 E), foré en remplacement du sondage OBM-16-577, visait l'extension en profondeur dans l'axe du pendage de la zone 27, mais a aussi été prolongé sous Red Dog en vue de vérifier les couloirs FW-3 et FW-4. La lentille de la zone 27 a été recoupée de 673,6 m à 683,2 m, dans une andésite altérée avec 2 à 15 % de pyrite, des traces de chalcopryrite et de sphalérite, traversée par un dyke porphyrique de 2,3 m de large. Les résultats d'analyse pour cet intervalle restent à venir. Sous le dyke Red Dog, le sondage a croisé la lentille FW-4, qui a donné une teneur de 19,63 g/t Au sur 6,0 m associée à une andésite fortement silicifiée recoupée de dykes porphyriques renfermant de 2 à 8 % de filonnets de pyrite et plusieurs grains d'or visible.

Le sondage OBM-16-581 (section 1950), un sondage intercalaire, visait la zone Caribou W1, située dans l'extension sud-ouest de la zone Principale, mais n'a pas obtenu de résultats significatifs.

Le sondage OBM-16-582 (section 2775) visait un secteur à basse teneur situé à l'extrémité est de la zone 27, à 300 m sous la surface. Le sondage a recoupé un intervalle à 15,89 g/t Au sur 2,8 m avant d'atteindre la zone 27, mais n'a pas obtenu de résultats significatifs dans la zone 27 elle-même.

Les résultats d'analyse pour le sondage OBM-16-583 restent à venir.

Les sondages OBM-16-584, OBM-16-585, OBM-16-586, OBM-16-587 et OBM-16-588 avaient pour but de vérifier la minéralisation à faible profondeur située dans l'extension ENE de la zone Principale. Plusieurs intervalles aurifères associés à de la pyrite, à des veines de quartz et à de l'or visible ont été recoupés, notamment : 5,67 g/t Au sur 2,0 m, 286,88 g/t Au sur 2,0 m et 6,19 g/t Au sur 3,6 m dans le sondage OBM-16-584 ; 6,62 g/t Au sur 2,1 m et 17,57 g/t Au sur 3,0 m dans le sondage OBM-16-586 ; 5,45 g/t Au sur 2,0 m dans le sondage OBM-16-588.

La Société a aussi commencé un vaste levé géophysique électromagnétique (EM) aéroporté couvrant l'ensemble de sa propriété Urban Barry. Le levé permettra de recueillir des données EM sur un total d'environ 11 500 km linéaires le long de lignes de vol espacées de 200 m, avec un espacement plus serré de 50 m au-dessus du secteur du Lac Windfall. La méthode EM privilégiée a le potentiel d'identifier des minéralisations similaires à celle du gîte aurifère du Lac Windfall, ainsi que des lentilles de sulfures massifs. La propriété Urban Barry couvre l'une des plus grandes ceintures de roches volcaniques felsiques encore sous-explorées dans la Province du Supérieur, une ceinture qui présente un potentiel pour une minéralisation en sulfures massifs polymétalliques riches en or.

Contrôle de la qualité

L'épaisseur réelle des intervalles est estimée à 65–80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage. Les résultats d'analyse n'ont pas été coupés, sauf indication contraire. Les intersections se trouvent à l'intérieur des limites géologiques des principales zones minéralisées, mais n'ont pas été corrélées à des domaines filoniens individuels pour l'instant. Les intervalles présentés comprennent uniquement des teneurs individuelles à l'analyse d'au moins 3,0 g/t Au et des teneurs moyennes pondérées d'au moins 3,0 g/t Au après dilution sur des longueurs d'au moins 2,0 m dans l'axe de forage. Tous les résultats d'analyse de carottes de forage de calibre NQ ont été obtenus soit par pyroanalyse avec tamisage métallique sur des fractions de 1 kg ou par pyroanalyse standard avec fini par absorption atomique ou fini gravimétrique sur des fractions de 50 g aux laboratoires ALS de Val-d'Or (Québec) ou de Sudbury (Ontario). La méthode d'analyse par tamisage métallique sur une fraction de 1 kg est privilégiée par le géologue lorsque l'échantillon contient de l'or grossier ou présente un pourcentage plus élevé de pyrite que les sections avoisinantes. Tous les échantillons ont aussi été analysés pour plusieurs éléments, incluant l'argent, par la méthode Aqua Regia-ICP-AES aux laboratoires ALS. La conception du programme de forage, le programme d'assurance-qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) et l'interprétation des résultats sont effectués par des personnes qualifiées appliquant un programme d'AQ/CQ conforme au Règlement 43-101 et aux meilleures pratiques de l'industrie. Des échantillons de référence et des blancs sont insérés à tous les 20 échantillons dans le cadre du programme d'AQ/CQ par la Société et par le laboratoire. Environ 5 % des pulpes d'échantillons sont expédiés à d'autres laboratoires pour des analyses de vérification.

3.2 Faille Catharine

i) Projet Ogima

Le 28 novembre 2014, la Société a signé une lettre d'entente avec un détenteur de titres non apparenté pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Cote, située dans le nord de l'Ontario. La convention d'option définitive a été réalisée le 23 décembre 2014 et un paiement de 60 000 \$ a été versé à la signature. Des paiements additionnels sont dus aux dates anniversaires de la signature comme suit : 75 000 \$ au premier anniversaire ; 85 000 \$ au deuxième anniversaire ; 100 000 \$ au troisième anniversaire ; 140 000 \$ au quatrième anniversaire. La convention est aussi assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 1 000 000 \$ par tranche de 1 % NSR.

Le 23 février 2015, la Société a signé une convention avec une société non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Olsen, située dans le nord de l'Ontario, pour un paiement total de 50 000 \$, lequel a été versé à la signature. La convention est aussi assujettie à une redevance de 1 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 500 000 \$ pour chaque terrain concédé par lettres patentes formant la propriété. Compte tenu de la situation géographique de la propriété, celle-ci a été intégrée au projet Ogima.

Le 10 mars 2015, la Société a signé une convention d'achat avec particulier non apparenté pour une participation de 100 % dans un lot de 64 ha concédé par lettres patentes et désigné la propriété Roach, en contrepartie d'un paiement unique de 45 000 \$. Le lot concédé par lettres patentes est situé dans le canton de Catharine, au sud de Kirkland Lake, dont la description officielle est NIP 61250-0087, parcelle 3653 SEC NND, N ½ Lot 12 Con. 4, canton de Catharine, district de Timiskaming.

Activités d'exploration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a réalisé un levé géophysique magnétique (gradient) héliporté totalisant 1 533 km linéaires. Le levé réalisé au-dessus des claims était conçu pour combler les vides du levé précédent (2014), en utilisant un espacement de 50 m entre les lignes. Il a été effectué entre le 25 et le 28 mars et le traitement des données était terminé le 3 mai 2015.

ii) Projet Miller de Northstar

Le 22 février 2015, la Société a conclu la convention Miller avec Northstar pour acquérir une participation indivise allant jusqu'à 70 % dans la propriété Miller, située dans le nord-est de l'Ontario. Selon les modalités de la convention Miller, la Société peut acquérir une participation de 51 % dans la propriété Miller en s'engageant à acheter pour 300 000 \$ actions ordinaires de Northstar au prix de 0,10 \$ par action et en effectuant des paiements de 510 000 \$ et des dépenses d'exploration de 2 490 000 \$ sur une période de trois ans. La Société peut acquérir une participation supplémentaire de 9 % en versant un montant de 300 000 \$ et en effectuant des dépenses équivalentes à 1 700 000 \$ d'ici le cinquième anniversaire ainsi qu'une participation supplémentaire de 10 % d'ici le sixième anniversaire en versant 700 000 \$, en effectuant des dépenses équivalentes à un montant supplémentaire de 1 300 000 \$, et au choix de la Société, en versant 1 300 000 \$ ou en s'engageant à financer la propriété Miller jusqu'à la réalisation d'une étude de préfaisabilité.

Activités d'exploration

Northstar a réalisé un programme de 15 forages (1 780 m) en 2014. Les meilleures valeurs obtenues lors de ce programme de forage étaient de 1,04 g/t Au sur 97,5 m, incluant 3,25 g/t Au sur 14,03 m ; de 0,99 g/t Au sur 102 m, incluant 11,62 g/t Au sur 3,95 m ; de 5,25 g/t Au sur 7,95 m. Réalisée par Nortek Exploration le 25 mars 1988, l'estimation historique des ressources en or non conforme au Règlement 43-101 fait état de 267 000 oz Au (808 000 tonnes à 11,5 g/t) pour le claim de la mine Independence Gold (Ontario, Ministry of Northern Affairs, Assessment report OM87-6-L-239 : « Mining and Geological Report on the 1987 Nortek Exploration Program », par Gordon B. French, président de French and Associates Inc., Highway 112, Tarzwell, Ontario). Un document promotionnel distinct de Massore Mining Syndicate Limited daté du 1^{er} juin 1941 mentionne 430 000 oz Au (5 000 000 tonnes à 2,9 g/t) pour le claim Planet Syenite (Massore Mining Syndicate Limited, document promotionnel pour Planet Gold Mines : « Report on the Geology of the Properties of Planet Gold Mines Ltd, Larder Lake, Ontario », 1^{er} juin 1941, rapport de J.S. Cresscombe. M.E.). Aucune

personne qualifiée n'a réalisé les travaux requis pour classer les ressources estimées historiquement en ressources minérales actuelles et la Société ne considère pas les ressources estimées historiquement comme des ressources minérales actuelles. Ces estimations historiques ne peuvent être entièrement vérifiées. Ces valeurs ne sont pas fiables et ne sont citées ici qu'à titre d'aperçu des minéralisations en or antérieurement définies. Les principaux paramètres utilisés lors de l'estimation de ces ressources ne sont pas connus, comme il n'est pas connu s'il s'agit de ressources présumées ou indiquées. Aucune information quant à l'existence de ressources plus récentes n'a été trouvée. Afin de vérifier ces ressources et de les reclasser dans des catégories conformes au Règlement 43-101, il serait nécessaire de forer de nouveau les secteurs historiques, avec la mise en place de processus d'échantillonnage conformes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a réalisé un levé géophysique magnétique (gradient) hélicoptéré totalisant 1 272 km linéaires. Le levé réalisé au-dessus des claims était conçu avec un espacement de 50 m entre les lignes pour mieux identifier les cibles du programme de forage 2015. Il a été effectué entre le 25 mars et le 3 avril 2015 et le traitement des données était terminé le 3 mai 2015. Lors de la dernière semaine de mai 2015, la Société a entrepris un programme de cartographie et d'échantillonnage en surface en appui à la planification du programme de forage. La cartographie a pris fin au moment où les forages commençaient. Le 28 septembre 2015, le programme de forage au diamant de 4 000 m de la Société a pris fin et les résultats sont les suivants.

Sondage	Secteur du projet	Coordonnée Est	Coordonnée Nord	Élévation	Azimut	Pendage	Profondeur finale (m)
MG15-16	Allied	582879	5318131	327,78	245	-45	351
MG15-17	Allied	582613	5318110	325,35	65	-45	204
MG15-18	Allied	582655	5317889	307,51	60,1	-53	399
MG15-19	Allied	582608	5317981	315,28	62,8	-51	394,4
MG15-20	Allied	582954	5318054	326,46	245	-46	423
MG15-21	Allied	583014	5317973	326,77	245	-47	440,7
MG15-22	West Allied	582438	5318276	311,35	225	-45	225
MG15-23	West Allied	582340	5318166	318,41	221,5	-47	224,7
MG15-24	Planet	582194	5318971	327,56	197,8	-51	369
MG15-25	Planet	582309	5318964	310,77	201,9	-45	314
MG15-26	Meilleur	582597	5319740	313,89	129,4	-48	356
MG15-27	Meilleur	582637	5319815	318,65	135,5	-47	366

Sondage	De	À	Longueur	Au		De	À	Longueur	Au
MG15-16	192,8 m	196,2 m	3,4 m	3,1 g/t	incluant	192,8 m	194,0 m	1,2 m	4,6 g/t
MG15-16	209,9 m	210,7 m	0,8 m	2,2 g/t	incluant	210,3 m	210,7 m	0,4 m	3,0 g/t
MG15-17	aucune valeur significative								
MG15-18	102,5 m	103,6 m	1,1 m	7,1 g/t	incluant	102,5 m	102,8 m	0,3 m	9,2 g/t
MG15-18	255,7 m	256,0 m	0,3 m	14,0 g/t					
MG15-18	374,8 m	377,8 m	3,0 m	4,2 g/t	incluant	375,5 m	376,3 m	0,8 m	6,3 g/t
MG15-19	156,5 m	160,5 m	4,0 m	1,5 g/t	incluant	159,6 m	160,5 m	0,9 m	3,3 g/t
MG15-20	311,9 m	314,9 m	3,0 m	14,1 g/t	incluant	311,9 m	312,9 m	1,0 m	40,5 g/t
MG15-21	aucune valeur significative								
MG15-22	aucune valeur significative								
MG15-23	aucune valeur significative								
MG15-24	52,3 m	53,0 m	0,7 m	8,4 g/t					
MG15-24	53,7 m	54,0 m	0,3 m	74,9 g/t					
MG15-24	56,0 m	57,0 m	1,0 m	5,8 g/t					

MG15-24	97,1 m	98,0 m	0,9 m	9,1 g/t					
MG15-24	193,0 m	194,1 m	1,1 m	12,5 g/t					
MG15-25	155,0 m	156,5 m	1,5 m	3,8 g/t					
MG15-25	196,9 m	198,3 m	1,4 m	3,2 g/t					
MG15-25	205,8 m	206,3 m	0,5 m	4,6 g/t					
MG15-25	242,2 m	243,5 m	1,3 m	4,7 g/t	incluant	242,2 m	243,0 m	0,8 m	6,2 g/t
MG15-26	86,6 m	87,5 m	0,9 m	20,8 g/t					
MG15-26	141,0 m	142,5 m	1,5 m	4,3 g/t					
MG15-26	168,0 m	168,5 m	0,5 m	3,6 g/t					
MG15-26	293,8 m	295,2 m	1,4 m	14,3 g/t					
MG15-26	298,7 m	299,2 m	0,5 m	3,0 g/t					
MG15-26	306,4 m	306,9 m	0,5 m	6,7 g/t					
MG15-27	263,0 m	263,4 m	0,4 m	3,5 g/t					
MG15-27	295,0 m	296,0 m	1,0 m	10,2 g/t					

Le 19 décembre 2015, la Société a mis fin à la convention Miller avec Northstar et les actifs d'exploration et d'évaluation du projet Miller de Northstar ont été radiés le 31 décembre 2015.

iii) Projet Golden Dawn

Le 2 février 2015, la Société a signé une convention avec une tierce partie non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Kirkland Lake, située dans le nord de l'Ontario, en contrepartie d'un paiement global de 130 000 \$. La Société a versé un premier montant de 65 000 \$ lors de la signature, un paiement additionnel de 65 000 \$ étant exigible au premier anniversaire de la signature. La propriété est également assujettie à une redevance existante octroyée à une tierce partie sur certains claims, laquelle peut être rachetée pour 500 000 \$, ainsi qu'à une redevance de 2 % NSR octroyée à une autre entité. Le 3 février 2016, la Société a avisé le détenteur des titres qu'elle mettait fin à la convention d'option.

iv) Projet Ashley Gold

Le 4 février 2015, la Société a signé une convention avec une tierce partie non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Hunter, située dans le nord de l'Ontario, en contrepartie d'un paiement global de 150 000 \$. La Société a versé un premier montant de 20 000 \$ à la signature, les paiements supplémentaires étant de 30 000 \$ au premier anniversaire de la signature, de 45 000 \$ au deuxième anniversaire de la signature et de 50 000 \$ au troisième anniversaire de la signature. La convention prévoit également l'octroi d'une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 1 000 000 \$ par tranche de 1 % NSR. Le 2 février 2016, la Société a avisé le détenteur des titres qu'elle mettait fin à la convention d'option.

3.3 Propriétés Garrison

i) Projet Garrcon

La Société a acquis 100 % du projet Garrcon dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Garrcon couvre approximativement 788 ha dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est formée de 66 claims contigus dont 35 claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. La Société peut acquérir et réduire de moitié (50 %) la redevance NSR pour un paiement de 10 000 000 \$ en tout temps, selon la première des deux éventualités, soit dans les 72 mois suivants le 13 mai 2011, soit le début de la production commerciale. En outre, 12 des 35 claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance antérieure de 1,5 % NSR du minerai exploité au-dessus de 400 pieds de

profondeur et une redevance de 2 % NSR pour le minerai exploité en dessous de cette profondeur. De plus, deux des claims non concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, pour laquelle la Société aura le droit de racheter 1,0 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre claim non concédé par lettres patentes est assujetti d'une redevance de 1 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 250 000 \$. Un autre ensemble de 20 claims concédés par lettres patentes est assujetti d'une redevance de 2 % NSR pour laquelle la Société aura le droit de racheter 0,5 % de la redevance NSR pour 1 000 000 \$. Le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration enregistrées depuis la date de l'arrangement. Quelques claims sont assujettis à une redevance supplémentaire de 1,5 % NSR en vertu d'anciennes conventions d'option conclues par le vendeur. Les derniers huit claims concédés par lettres patentes sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

ii) Projet Jonpol

La Société a acquis 100 % du projet Jonpol dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Jonpol est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada.

iii) Projet Buffonta

La Société a acquis 87,5-100 % du projet Buffonta dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Buffonta couvre approximativement 2 359 ha dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 120 claims contigus. Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

iv) Projet Gold Pike

La Société a acquis 40-60 % du projet Gold Pike dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Gold Pike Project couvre approximativement 468 ha dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. La propriété est constituée de 26 claims contigus. Le projet Gold Pike comprend 10 claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être rachetée pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

b. Activités abandonnées – Propriétés péruviennes

Au cours de deuxième trimestre de 2015, la Société a décidé de ne plus poursuivre ses activités au Pérou et de se concentrer au Canada, entraînant une radiation de tous ses actifs d'exploration péruviens. La Société a classé les filiales péruviennes comme des activités abandonnées, conformément à l'IFRS 5 (voir la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités). Veuillez consulter le tableau ci-dessus pour les propriétés qui ont été classées comme des activités abandonnées.

4. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DES ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

4.1 Dépenses des actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses pour les actifs d'exploration et d'évaluation de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 sont comme suit (en dollars canadiens).

OBAN

MINING CORPORATION

	31 décembre 2014	Acquisitions au cours de l'année	Ajouts au cours de l'année	Radiations au cours de l'année	31 décembre 2015
Propriétés au Canada					
Urban Barry	98 420 \$	-	373 726 \$	-	472 146 \$
Lac Windfall	-	36 638 815 \$	2 464 886 \$	-	39 103 702 \$
Ogima - Faille Catharine	123 611 \$	-	770 204 \$	-	893 815 \$
Garrcon – Garrison	-	9 547 578 \$	34 425,81 \$	-	9 582 004 \$
Gold Pike – Garrison	-	-	-	-	-
Buffonta – Garrison	-	-	4 524 \$	-	4 524 \$
Northstar Miller - Faille Catharine	-	-	1 073 071 \$	(1 073 071) \$	-
Golden Dawn - Faille Catharine	-	-	83 288 \$	(83 288) \$	-
Ashley Gold - Faille Catharine	-	-	38 049 \$	(38 049) \$	-
Propriétés au Pérou					
Arcopunco	330 157 \$	-	66 649 \$	(396 807) \$	-
Marcahui	6 463 933 \$	-	14 316 \$	(6 478 249) \$	-
Magdalena	224 175 \$	-	31 243 \$	(255 417) \$	-
Autres propriétés au Pérou					
Pérou - Lithocaps	99 677 \$	-	129 732 \$	(229 408) \$	-
Pérou - Investissement peu élevé	114 351 \$	-	19 209 \$	(133 560) \$	-
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	7 454 324 \$	46 186 393 \$	5 103 323 \$	(8 687 850) \$	50 056 191 \$

Les acquisitions importantes au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 sont décrites par catégorie dans le tableau suivant.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015	Urban- Barry	Lac Windfall	Ogima – Faille Cath.	Miller – Faille Cath.	Golden Dawn – Faille Cath.	Ashley Gold– Faille Cath.	Garrcon– Garrison	Buffonta- Garrison	Projets au Pérou	Total
Acquisition de propriétés	21 209 \$	431 331 \$	135 250 \$	45 176 \$	75 460 \$	30 450 \$	-	-	75 961 \$	814 837 \$
Levé géochimique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Levé géologique	-	-	266 450 \$	19 050 \$	-	-	-	-	-	285 500 \$
Reconnaissance géologique	115 268 \$	1 457 263 \$	121 969 \$	572 796 \$	4 545 \$	4 291 \$	34 426 \$	-	20 003 \$	2 330 561 \$
Rapports et SIG	93 707 \$	416 210 \$	170 523 \$	216 604 \$	2 646 \$	2 671 \$	-	2 280 \$	64 983 \$	969 625 \$
Administration	-	73 608 \$	11 637 \$	-	637 \$	637 \$	-	2 244 \$	9 820 \$	98 582 \$
Fournitures et entretien	-	6 098 \$	2 632 \$	7 148 \$	-	-	-	-	46 472 \$	62 350 \$
Subsistance	995 \$	71 874 \$	12 029 \$	85 548 \$	-	-	-	-	-	170 446 \$
Transport	-	2 707 \$	10 149 \$	-	-	-	-	-	-	12 856 \$
Fournitures, subsistance et transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de logement	142 547 \$	-	32 780 \$	1 333 \$	-	-	-	-	-	176 660 \$
Analyses	-	5 796 \$	6 785 \$	125 415 \$	-	-	-	-	43 911 \$	181 906 \$
Total des ajouts	373 726 \$	2 464 886 \$	770 204 \$	1 073 071 \$	83 288 \$	38 049 \$	34 426 \$	4 524 \$	261 149 \$	5 103 324 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la plupart des dépenses en exploration de la Société ont été engagées dans les projets au Canada puisque la Société a réalisé l'acquisition de propriétés, des levés, des reconnaissances géologiques et les rapports nécessaires pour planifier les travaux d'exploration et le forage pour 2015. Une grande partie des dépenses a été effectuée sur la propriété Lac Windfall, laquelle a été acquise lors de l'arrangement. Au quatrième trimestre, la Société a entrepris un programme de forage de 55 000 m ainsi qu'un vaste levé géophysique (magnétique et électromagnétique) aérien sur la propriété Lac Windfall. À la mi-octobre 2015, le programme de forage de 4 000 m a pris fin sur la propriété Miller – Faille Catharine. Les dépenses des propriétés péruviennes sont reliées à l'achèvement des travaux et à l'analyse des résultats d'exploration, lesquels ont été déterminants dans la décision d'abandonner ces projets.

4.2 Paiements d'option et coûts d'acquisition pour les claims des actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant présente un résumé des paiements d'option et des coûts d'acquisition engagés devant être réalisés au 31 décembre 2015, relativement aux actifs d'exploration et d'évaluation de la Société.

	Total	2016	2017	2018	2019	2020
Faille Catharine – Projet Ogima (note 13[c])	400,000 \$	160,000 \$	100,000 \$	140,000 \$	- \$	- \$
Faille Catharine – Projet Golden Dawn** (note 13[c])	65,000 \$	65,000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Faille Catharine – Projet Ashley Gold** (note 13[c])	130,000 \$	30,000 \$	45,000 \$	55,000 \$	- \$	- \$
Projet Urban Barry – Engagement en exploration* (note 13[c])	1,504,800 \$	1,504,800 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	2 099 800 \$	1 759 800 \$	145 000 \$	195 000 \$	- \$	- \$

* Engagement minimum en exploration de propriétés au Québec de 1 200 \$ par claim (1 254 ha) à réaliser dans les deux ans à partir de la date d'octroi.

** Postérieurement à la fin de l'exercice, la Société a averti les détenteurs de titres du projet Golden Dawn et du projet Ashley Gold qu'elle ne désirait plus poursuivre ces deux conventions d'option et, de ce fait, qu'elle n'était plus engagée à verser les paiements d'option de 195 000 \$.

5. PERSPECTIVES

L'aperçu des activités ci-dessous et leur description établissent le portrait des activités actuelles de la Société. La Société a réalisé la convention d'arrangement avec NioGold le 4 mars 2016. Lorsque la Société acquerra la propriété Marban actuellement détenue par NioGold, les perspectives de la Société pourront être différentes de celles divulguées ci-après.

Le 20 octobre 2015, la Société a entrepris un programme de forage de 55 000 m sur sa propriété Lac Windfall, détenue à 100 % par la Société et située dans les cantons d'Urban et de Barry au Québec. Dans le cadre du programme plus global, Oban prévoit terminer le programme de forage au cours du troisième trimestre de 2016, en utilisant trois foreuses pour vérifier l'extension en profondeur de la minéralisation aurifère sous la zone Principale ainsi que son prolongement, en plus de vérifier de nouvelles cibles définies lors de travaux de la phase II au premier trimestre de 2016.

Le programme prévoit l'approfondissement de 4 trous existants ainsi que 20 trous de forage dans un secteur situé entre 700 m et 900 m sous la surface. Les forages antérieurs dans cette zone sous le dyke Red Dog avaient recoupé une minéralisation similaire en nature et en teneur à la minéralisation de la zone Principale, avec des intervalles titrant en moyenne 8,9 g/t Au sur 14,0 m et 24,5 g/t Au sur 7,4 m (voir les communiqués de presse d'Eagle Hill du 1^{er} mars 2012 et du 7 novembre 2012, au www.sedar.com).

La minéralisation aurifère connue à ce jour dans le secteur ciblé a permis de définir des ressources minérales présumées de 455 000 tonnes à une teneur moyenne de 8,21 g/t d'or, soit 120 000 onces d'or contenu. Le nouveau programme de forage est conçu pour cibler les extensions potentielles de la minéralisation en or afin d'accroître la taille actuelle des ressources de la propriété Lac Windfall.

La Société a également entrepris un programme d'échantillonnage de till à l'échelle régionale sur sa vaste propriété Urban Barry (82 400 ha), laquelle entoure la propriété Lac Windfall. Le programme comprend 1 365 échantillons de till au total qui permettront une première évaluation du potentiel de cette vaste propriété. Un échantillonnage additionnel à une densité plus élevée sera également réalisé sur les anomalies en or dans le till identifiées précédemment sur la propriété Lac Windfall. Ce programme d'échantillonnage à densité plus élevée a pour but de circonscrire la source possible dans le socle rocheux des anomalies en or dans le till pour les futurs forages d'exploration.

La Société a également entrepris un important levé géophysique (magnétique et EM) aérien qui couvrira l'ensemble de la propriété. Le levé permettra de recueillir des données magnétiques sur un total d'environ 45 000 km linéaires le long de lignes de vol espacées de 50 m et des données EM sur un total d'environ 11 500 km linéaires le long de lignes de vol espacées de 200 m. La propriété Urban Barry couvre l'une des plus grandes ceintures de roches volcaniques felsiques encore sous-explorées dans la Province du Supérieur, une ceinture qui présente un potentiel pour une minéralisation en sulfures massifs polymétalliques.

La Société prévoit également la réalisation d'un programme de forage au diamant de 3 000 m sur sa propriété Cote pour faire le suivi des nouvelles anomalies définies lors du programme de reconnaissance géologique de la Société qui s'est terminé en septembre 2015 ainsi que des forages supplémentaires et des travaux de la phase II qui seront effectués sur les quatre propriétés Garrison, acquises de Northern Gold le 22 décembre 2015.

6. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le tableau suivant présente un résumé de l'état des résultats d'exploitation consolidés de la Société pour les quatrièmes trimestres et les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

	Trimestre terminé le 31 décembre 2015	31 décembre 2014	Exercice terminé le 31 décembre 2015	31 décembre 2014
<i>Pour la période terminée le</i>				
Charge de rémunération				
Rémunération fondée sur des actions	684 957 \$	144 646 \$	2 189 855 \$	942 005 \$
Charge de rémunération	466 664 \$	210 084 \$	1 810 590 \$	879 688 \$
Charge de rémunération totale	1 151 621 \$	354 730 \$	4 000 445 \$	1 821 693 \$
Frais administratifs et généraux				
Dépenses à des fins réglementaires et d'actionariat	135 872 \$	13 231 \$	209 079 \$	53 071 \$
Services administratifs	618 469 \$	-	672 114 \$	40 020 \$
Frais de déplacement	58 532 \$	47 142 \$	138 075 \$	178 028 \$
Honoraires professionnels	154 774 \$	108 633 \$	523 687 \$	372 472 \$
Frais de bureau	202 966 \$	64 192 \$	637 085 \$	238 843 \$
Total des frais administratifs et généraux	1 170 613 \$	233 198 \$	2 180 040 \$	882 434 \$
Exploration générale				
Amérique latine	-	14 181 \$	-	16 094 \$
Canada	70 516 \$	47 801 \$	191 307 \$	82 857 \$
Autres juridictions	-	-	-	23 800 \$
Total des dépenses d'exploration	70 516 \$	61 982 \$	191 307 \$	122 751 \$
Gain en titres négociables				
Perte réalisée (gain réalisé) sur les titres négociables	(550 838) \$	-	(742 350) \$	-
Gain latent sur les titres négociables	(48 452) \$	3 700 \$	(634 039) \$	14 200 \$
Total du gain sur les titres négociables	(599 290) \$	3 700 \$	(1 376 389) \$	14 200 \$

	Trimestre terminé le 31 décembre 2015	31 décembre 2014	Exercice terminé le 31 décembre 2015	31 décembre 2014
<i>Pour la période terminée le</i>				
Taux de change				
Perte de change réalisée (gain de change réalisé)	(109 141) \$	(7) \$	(145 812) \$	173 642 \$
Perte de change latente (gain de change latent)	(991) \$	6 548 \$	(134 172) \$	(173 640) \$
Total de la perte de change (du gain de change)	(110 132) \$	6 541 \$	(279 984) \$	2 \$
Produits financiers	(180 928) \$	(25 813) \$	(271 072) \$	(106 747) \$
Charges financières	14 843 \$	1 812 \$	14 819 \$	6 976 \$
Produits financiers nets des activités poursuivies	(166 085) \$	(24 001) \$	(256 253) \$	(99 771) \$
Perte des activités poursuivies pour la période	2 275 374 \$	636 149 \$	5 217 297 \$	2 741 309 \$
Perte (gain) des activités abandonnées pour la période	4 972 \$	421 784 \$	7 785 417 \$	16 595 224 \$
Perte totale pour la période	2 280 346 \$	1 057 933 \$	13 002 714 \$	19 336 533 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments ultérieurement reclassés en résultat	(46 558) \$	123 635 \$	(395 590) \$	3 938 \$
Perte globale (résultat global) pour la période	(46 558) \$	123 635 \$	(395 590) \$	3 938 \$
Total de la perte globale	2 233 788 \$	1 181 568 \$	12 607 124 \$	19 340 471 \$
Perte de base par action				
Des activités poursuivies	0,02 \$	0,01 \$	0,24 \$	0,70 \$
Des activités abandonnées	0,00 \$	- \$	0,35 \$	4,22 \$
Total de la perte par action	0,02 \$	0,01 \$	0,59 \$	4,92 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions	120 343 994	99 881 561	22 174 697	3 929 402

6.1 COMPARAISON ENTRE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014

La perte des activités poursuivies pour la période a augmenté à 2 275 374 \$ comparativement à 636 149 \$, en raison de l'augmentation des dépenses reliées aux acquisitions effectuées le 25 août 2015 et le 22 décembre 2015. La rémunération fondée sur des actions a augmenté de 540 311 \$ du fait des options émises dans le cadre de l'arrangement ainsi que des options émises aux nouveaux membres du conseil d'administration (le « conseil »). En outre, les frais de bureau ont augmenté relativement à la transition des trois sociétés acquises dans le cadre de l'arrangement.

La charge de rémunération fondée sur des actions a augmenté de 540 311 \$ pour s'établir à 638 957 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2015, comparativement à 144 646 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2014, en raison de l'émission de 3 925 000 options relativement à l'arrangement du 25 août 2015.

La charge de rémunération pour la période terminée le 31 décembre 2015 a augmenté de 256 580 \$ pour s'établir à 466 664 \$, comparativement à une charge de 210 084 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2014, en raison du personnel supplémentaire dans les bureaux de la Société, d'une augmentation des honoraires du conseil du fait de nouveaux administrateurs et d'une rémunération supplémentaire versée aux dirigeants et aux anciens dirigeants des sociétés relativement à la réalisation de l'arrangement et de la convention.

Les dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat ont augmenté de 122 641 \$ pour s'établir à 135 872 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2015, comparativement à 13 231 \$ à la même période en 2014, en raison du plus grand nombre de rapports déposés par la Société au cours de la période par rapport à l'année précédente ainsi qu'aux dépenses additionnelles reliées à l'arrangement et à la convention qui ne sont pas considérées des frais de transaction.

Les frais des services administratifs pour la période terminée le 31 décembre 2015 sont de 618 469 \$, comparativement à aucun frais à la même période en 2014, puisque les honoraires de consultation de la Société ont augmenté en raison des études de projet qui sont partie intégrante de la stratégie globale de la Société.

Les frais de déplacement pour la période terminée le 31 décembre 2015 ont augmenté à 58 532 \$, comparativement à 47 142 \$ à la même période en 2014. Ceci découle d'une augmentation des frais de commercialisation après les

acquisitions et d'une augmentation globale des activités d'exploration et des vérifications diligentes réalisées en vue d'autres acquisitions potentielles.

Les honoraires professionnels pour la période terminée le 31 décembre 2015 ont augmenté de 46 141 \$ pour s'établir à 154 774 \$, comparativement à 108 633 \$ à la même période en 2014, du fait de l'augmentation des honoraires professionnels reliés aux activités qui ont été abandonnées en pays étrangers, d'une augmentation des placements et des vérifications diligentes en vue de l'acquisition potentielle de propriétés et d'une augmentation de l'ensemble des activités générales de la Société.

Les frais de bureau pour la période terminée le 31 décembre ont augmenté de 138 774 \$ pour s'établir à 202 966 \$, comparativement à 64 192 \$ à la même période en 2014, du fait d'une augmentation des frais de bureau associés à la transition des sociétés acquises dans le cadre de la convention et de l'arrangement.

Les dépenses d'exploration générale ont augmenté de 8 534 \$ pour s'établir à 70 516 \$ au cours de la période terminée le 31 décembre 2015, comparativement à 61 982 \$ à la même période en 2014, en raison d'un plus grand nombre de vérifications diligentes réalisées sur des propriétés au cours de la période et dans lesquelles la Société n'a pas le droit d'explorer. La Société poursuit la recherche de nouvelles possibilités d'exploration au Canada.

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2015, la Société a investi stratégiquement dans des titres négociables de sociétés d'exploration et de développement et a hérité d'un important portefeuille de titres dans le cadre de l'arrangement. En conséquence, la Société a comptabilisé un gain réalisé et un gain latent reliés à ces placements pour la période de 550 838 \$ et de 48 452 \$ respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de trois des placements alors que le gain latent est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de la période. La Société possédait 8 707 396 \$ en titres négociables au 31 décembre 2015.

Un gain de change latent de 991 \$ a été comptabilisé au cours de la période terminée le 31 décembre 2015, comparativement à une perte latente de 6 548 \$ à la même période en 2014, en raison de la vigueur accrue du dollar américain par rapport au dollar canadien et à l'augmentation de la circulation de dollars américains au cours de la période. Le gain réalisé de 109 141 \$ pour la période découle des activités à l'étranger.

Les produits nets pour la période terminée le 31 décembre 2015 ont augmenté de 142 084 \$, pour s'établir à 166 085 \$, comparativement à 24 001 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2014, en raison d'une augmentation importante de l'encaisse de la Société, du fait de la combinaison du placement privé d'Osisko, des placements ainsi que de l'arrangement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société étaient de 55 985 912 \$ au 31 décembre 2015.

6.2 COMPARAISON ENTRE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

La perte nette des activités poursuivies pour l'exercice a augmenté à 5 217 297 \$, comparativement à 2 741 309 \$ en raison de l'augmentation des dépenses reliées à l'arrangement et à la convention. La rémunération fondée sur des actions a augmenté de 1 247 850 \$ du fait des options émises dans le cadre de l'arrangement ainsi que des options émises aux nouveaux membres du conseil. En outre, les frais de bureau ont augmenté relativement à la transition des sociétés acquises dans le cadre de l'arrangement clos le 25 août 2015 et de la convention close le 22 décembre 2015.

La charge de rémunération fondée sur des actions a augmenté de 1 247 850 \$ pour s'établir à 2 189 855 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, comparativement à 942 005 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en raison de l'émission de 3 925 000 options relativement à la réalisation de l'arrangement.

La charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a augmenté de 930 902 \$ pour s'établir à 1 810 590 \$, comparativement à une charge de 879 688 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2014, en raison du personnel supplémentaire dans les bureaux de la Société, d'une augmentation des honoraires du conseil du fait de nouveaux administrateurs et d'une rémunération supplémentaire versée aux dirigeants et aux anciens dirigeants des sociétés dans le cadre de l'arrangement clos le 25 août 2015 et de la convention close le 22 décembre 2015..

Les dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat ont augmenté de 156 008 \$ pour s'établir à 209 079 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, comparativement à 53 071 \$ à la même période en 2014, en raison du plus grand nombre de rapports déposés par la Société au cours de la période par rapport à l'année précédente ainsi qu'aux dépenses additionnelles reliées à l'arrangement et à la convention qui ne sont pas considérées des frais de transaction.

Les frais des services administratifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 sont de 672 114 \$, comparativement à des frais de 40 020 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, puisque les honoraires de consultation de la Société ont augmenté en raison des études de projet réalisées au cours de l'année qui sont partie intégrante de la stratégie globale de la Société.

Les frais de déplacement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont diminué à 138 075 \$, comparativement à 178 028 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Ceci découle d'une diminution des activités d'exploration à l'étranger puisque la Société a modifié sa stratégie et choisi de concentrer ses activités au Canada.

Les honoraires professionnels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont augmenté de 151 215 \$ pour s'établir à 523 687 \$, comparativement à 372 472 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, du fait de l'augmentation des honoraires professionnels reliés aux activités qui ont été abandonnées en pays étrangers, des vérifications diligentes en vue de l'acquisition potentielle de propriétés et de l'augmentation de l'ensemble des activités générales de la Société.

Les frais de bureau pour l'exercice terminé le 31 décembre ont augmenté de 398 242 \$ pour s'établir à 637 085 \$, comparativement à 238 843 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, du fait d'une augmentation des frais de bureau associés à la transition des quatre sociétés acquises dans le cadre de la convention et de l'arrangement au cours de l'année.

Les dépenses d'exploration générale ont augmenté de 68 556 \$ pour s'établir à 191 307 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, comparativement à 122 751 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en raison d'un plus grand nombre de vérifications diligentes réalisées sur des propriétés au cours de la période et dans lesquelles la Société n'a pas le droit d'explorer. La Société poursuit la recherche de nouvelles possibilités d'exploration au Canada.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a investi stratégiquement dans des titres négociables de sociétés d'exploration et de développement et a hérité d'un important portefeuille de titres dans le cadre de l'arrangement. En conséquence, la Société a comptabilisé un gain réalisé et un gain latent reliés à ces placements pour la période de 742 350 \$ et de 634 039 \$ respectivement. Le gain réalisé provient de la vente de deux des placements alors que le gain latent est le résultat de l'évaluation à la valeur du marché des placements de la Société à la fin de la période. La Société possédait 8 707 396 \$ en titres négociables au 31 décembre 2015.

Un gain de change latent de 134 172 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, comparativement à un gain de change latent de 173 640 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en raison de la vigueur accrue du dollar américain par rapport au dollar canadien et au solde du compte bancaire en dollars américains pour l'année. Le gain réalisé de 145 812 \$ pour la période découle des activités à l'étranger.

Les produits nets pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont augmenté de 156 482 \$ pour s'établir à 256 253 \$, comparativement à 99 771 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en raison d'une augmentation importante de l'encaisse de la Société, du fait de la combinaison du placement privé, des placements ainsi que de l'arrangement, tous réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société étaient de 55 985 912 \$ au 31 décembre 2015.

6.3 FLUX DE TRÉSORERIE

La Société est dépendante de sa capacité à recueillir des fonds afin de financer les programmes d'exploration à venir. Voir les sections « *Liquidités et sources de financement en capital* » et « *Risques et incertitudes* ».

Activités d'exploitation

La trésorerie utilisée dans les activités d'exploitation des activités poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 totalise 4 531 340 \$, comparativement à 1 722 292 \$ utilisés au cours de l'année terminée le 31 décembre 2014. L'augmentation des débours est principalement attribuable à la charge de rémunération, aux honoraires professionnels, à la radiation de propriétés d'exploration au cours de l'exercice et aux frais de déplacement.

Activités de financement

La trésorerie générée par les activités de financement était de 31 880 378 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Celle-ci provenait de quatre placements privés réalisés au cours de l'année, y compris les placements réalisés en avril 2015 (1 906 620 \$), le placement privé d'Osisko réalisé en août 2015 (17 667 346 \$) et le placement d'actions accréditatives au Québec réalisé en septembre 2015 (12 296 412 \$), nets des frais de transaction. Tous les placements sont présentés nets des frais d'émission d'actions.

Activités d'investissement

La trésorerie générée par les activités d'investissement des activités poursuivies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 totalise 18 067 028 \$, comparativement à 4 013 755 \$ générés par la Société à la même période en 2014. L'augmentation est principalement attribuable à la trésorerie générée par les sociétés acquises dans le cadre de l'arrangement du 25 août 2015, en partie compensée par le remboursement de la dette de Northern Gold de 5 113 699 \$ et des dépenses d'exploration engagées de 3 704 373 \$. Pour l'exercice précédent, 4 398 693 \$ avaient été générés lors de l'acquisition d'OEL réalisée le 14 avril 2014.

Du point de vue de la direction, la Société dispose des ressources financières nécessaires pour réaliser les programmes d'exploration actuellement planifiés et les dépenses d'exploitation courantes. La Société disposait de 55 985 912 \$ au 31 décembre 2015, comparativement à 10 998 647 \$ au 31 décembre 2014. La Société continuera d'être dépendante de sa capacité à recueillir des fonds ou d'autres capitaux selon les besoins, et ce, jusqu'au moment où elle atteindra l'étape de la production et commencera à générer des liquidités de ses exploitations. Voir les sections « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

7. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a décidé de ne pas poursuivre les activités des propriétés au Pérou et, en conséquence, a radié tous les actifs d'exploration. Par après, la Société a classé les filiales péruviennes comme des activités abandonnées, conformément à l'IFRS 5. Le tableau suivant présente les résultats des activités abandonnées pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Pérou		
Charge de rémunération	30 938 \$	144 382 \$
Frais administratifs généraux	250 831 \$	248 664 \$
Dépenses d'exploration générale	1 538 \$	27 497 \$
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7 441 782 \$	14 766 289 \$
Radiation de TVA à recevoir (note 7)	51 662 \$	1 320 135 \$
Perte de change	6 500 \$	86 590 \$
Charges financiers	2 166 \$	1 667 \$
Total de la perte des activités abandonnées	7 785 417 \$	16 595 224 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a radié 7 441 782 \$ en actifs d'exploration et d'évaluation relativement aux propriétés péruviennes. La Société continue à assumer des dépenses mineures au Pérou, en raison du processus de liquidation des filiales en cours. Ces dépenses continueront d'être comptabilisées à titre d'activités abandonnées jusqu'à ce que les filiales n'existent plus. La direction prévoit que ces coûts deviendront minimes dans l'avenir.

8. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultats financiers				
Produit d'intérêts	(259 273) \$	(106 747) \$	(107 176) \$	(77 115) \$
Perte des activités poursuivies	5 217 297 \$	2 741 309 \$	3 680 395 \$	1 735 341 \$
Perte (résultat) des activités abandonnées	7 785 417 \$	16 595 224 \$	5 734 755 \$	6 607 848 \$
Perte nette par action* - de base et diluée				
Des activités poursuivies	0,24 \$	0,70 \$	0,12 \$	0,05 \$
Des activités abandonnées	0,35 \$	4,22 \$	0,19 \$	0,21 \$
Situation financière				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)	63 669 240 \$	10 752 739 \$	10 991 897 \$	10 991 897 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	50 056 191 \$	7 454 324 \$	196 880 \$	5 774 563 \$
Actif total	119 338 390 \$	18 118 405 \$	11 751 248 \$	20 344 718 \$
Capital-actions	150 989 118 \$	52 139 580 \$	26 859 121 \$	26 859 121 \$
Déficit	(50 508 813) \$	(37 506 099) \$	(8 754 416) \$	(18 169 566) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	58 694 202 \$	99 881 561 \$	93 767 786 \$	29 862 353 \$

9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>Pour la période terminée le</i>	31 décembre 2015	30 septembre 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
Résultats financiers				
Produit d'intérêts	(169 128) \$	(58 646) \$	(14 289) \$	(17 210) \$
Perte des activités poursuivies	2 275 374 \$	2 126 081 \$	361 128 \$	454 714 \$
Perte (résultat) des activités abandonnées	4 972 \$	85 051 \$	(125 919) \$	7 821 314 \$
Perte nette par action* - de base et diluée				
Des activités poursuivies	0,04 \$	0,02 \$	0,06 \$	0,09 \$
Des activités abandonnées	0,00 \$	0,00 \$	(0,02) \$	1,57 \$
Situation financière				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)	63 669 240 \$	72 614 802 \$	10 526 047 \$	9 426 857 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	50 056 191 \$	38 875 298 \$	1 142 615 \$	661 512 \$
Actif total	119 338 390 \$	114 490 991 \$	13 020 675 \$	10 955 876 \$
Capital-actions	150 989 118 \$	145 854 700 \$	54 046 200 \$	52 139 580 \$
Déficit	(50 508 813) \$	(48 228 468) \$	(46 017 336) \$	(45 782 127) \$
Nombre d'actions émises et en circulation	58 694 202	54 694 202	5 994 078	4 994 078

* La perte de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions émises et en circulation tient compte de la consolidation de 20 pour 1 réalisée dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill, de Ryan et de Corona et de la consolidation de 3,14 pour 1 lors de l'acquisition d'OEL, toutes deux appliquées de manière rétroactive pour toutes les périodes au tableau. La conversion des options d'achat d'actions n'est pas comprise dans le calcul de la perte diluée par action, car cette conversion aurait un effet antidilutif.

OBAN

MINING CORPORATION

<i>Pour la période terminée le</i>	31 décembre 2014	30 septembre 2014	30 juin 2014	31 mars 2014
Résultats financiers				
Produit d'intérêts	(25 813) \$	(27 398) \$	(27 352) \$	(26 183)
Perte des activités poursuivies	883 222 \$	647 513 \$	1 008 526 \$	451 701
Perte (résultat) des activités abandonnées	174 711 \$	14 837 453 \$	1 308 997 \$	24 410
Perte nette par action* - de base et diluée				
Des activités poursuivies	0,18 \$	0,13 \$	0,20 \$	0,30
Des activités abandonnées	0,03 \$	2,97 \$	0,26 \$	0,02
Situation financière				
Fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS)	10 681 654 \$	11 799 951 \$	13 657 328 \$	10 575 380
Actifs d'exploration et d'évaluation	7 454 324 \$	7 376 114 \$	19 617 097 \$	328 184
Actif total	18 818 405 \$	19 980 379 \$	34 983 445 \$	11 482 825
Capital-actions	52 139 580 \$	52 139 580 \$	52 139 580 \$	26 859 121
Déficit	(37 506 099) \$	(36 448 166) \$	(20 963 200) \$	(18 645 677)
Nombre d'actions émises et en circulation	4 994 078	4 994 078	4 994 078	1 493 118

* La perte de base et diluée par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre d'actions émises et en circulation tient compte de la consolidation de 20 pour une réalisée dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill, de Ryan et de Corona et de la consolidation de 3,14 pour une lors de l'acquisition d'OEL, appliquées de manière rétroactive pour toutes les périodes au tableau. La conversion des options d'achat d'actions n'est pas comprise dans le calcul de la perte de base et diluée par action, car cette conversion aurait un effet antidilutif.

La perte des activités poursuivies pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2015 est principalement attribuable à une augmentation des dépenses en raison de l'arrangement et de la convention. L'augmentation pour les activités abandonnées est principalement reliée à la radiation des actifs d'exploration et d'évaluation décrite aux sections 4.1, 6.1 et 6.2 ci-dessus, du fait du changement d'orientation de la Société de concentrer ses activités au Canada plutôt qu'au Pérou et au Mexique. Les actifs d'exploration totaux et l'actif total ont augmenté par rapport à la période précédente, en raison de l'inscription à l'actif des dépenses engagées dans les propriétés canadiennes, nets de la radiation des projets Bermejo et des autres propriétés au Pérou au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2014.

10. TAUX DE CHANGE

Le tableau suivant présente un résumé du taux de change moyen du dollar canadien pour les périodes de trois mois terminés les 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que le taux au comptant le 15 mars 2016, en présentant la valeur d'un dollar canadien dans les devises des pays où la Société a exercé des activités au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Devise	15 mars 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dollar américain (USD)	0,755	0,783	0,906
Nouveau sol péruvien (PEN)	2,522	2,456	2,532

11. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 31 décembre 2015, la Société disposait d'une encaisse de 55 985 912 \$ (31 décembre 2014 – 10 998 647 \$) et d'un fonds de roulement de 63 669 239 \$ (31 décembre 2014 – 10 681 654 \$). L'encaisse et le fonds de roulement ont tous deux augmenté depuis le 31 décembre 2014, en raison de l'arrangement et des quatre placements privés réalisés au cours de l'année, en partie compensés par les dépenses engagées reliées aux activités d'exploration au Canada et au Pérou, les frais administratifs et généraux des bureaux au Canada ainsi que les coûts additionnels associés à la fermeture des activités à l'étranger de même qu'à l'arrangement et à la convention. Une grande partie des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles.

La Société n'a jamais généré des revenus de ses activités d'exploitation. Aucune des propriétés minérales de la Société n'est en production commerciale et, de ce fait, la Société ne génère pas de liquidités à partir des exploitations. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de la Société sont négatifs et la Société prévoit que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation continueront d'être négatifs dans les périodes à venir.

Dans le passé, la Société a financé ses activités en recueillant des capitaux par des émissions d'actions. Tant qu'elle ne sera pas en position de générer des flux de trésorerie positifs, afin de financer ses programmes d'exploration, la Société demeure dépendante des marchés boursiers pour recueillir des capitaux, en plus de l'ajustement des dépenses, la cession d'actifs ou l'obtention de sources de financement autre que le financement par actions.

La Société est d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploration et aux frais généraux et pour maintenir les programmes d'exploration actuellement planifiés au cours de douze prochains mois. Toutefois, il n'existe aucune garantie que la Société sera en mesure de maintenir un fonds de roulement adéquat dans le futur, en raison des fluctuations du marché, de l'économie et du prix des matières premières. Voir la section « Risques et incertitudes ».

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS

Veillez consulter la section 4.2 pour l'information au sujet des paiements d'options de propriétés pour les engagements en cours de la Société. En plus des paiements d'options, le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Marchés financiers Dundee (« Dundee ») en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017. Voir la section 14 pour plus de détails.

13. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Le 14 avril 2014, la Société a réalisé l'acquisition d'OEL, laquelle était apparentée à la Société en raison d'administrateurs et de dirigeants communs, soit M. Jose Vizquerria, M. Blair Zaritsky, M. Gernot Wober et M. John Burzynski.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des frais de gestion, des frais de location et des honoraires juridiques de 140 944 \$ (2014 - nul) ont été engagés avec Redevances aurifères Osisko (« Osisko »), une société reliée à M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société ainsi qu'à M. Sean Roosen, vice-président du conseil. De plus, si la Société est à la recherche de financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers, Osisko dispose d'un droit à usage unique de fournir un premier financement de 5 millions de dollars à la Société en échange de l'octroi par la Société d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés entièrement détenues par la Société. Ces services et ces droits sont octroyés dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Osisko le 25 août 2015.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des honoraires pour des services de conseils financiers de 609 083 \$ ont été engagés avec Dundee, une société reliée à un administrateur. Le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017.

15. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Le 15 mars 2016, 123 760 149 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, en plus de 6 261 272 options d'achat permettant d'acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice moyen pondéré de 1,29 \$ par option et de

22 295 200 bons de souscription à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,45 \$ par bon de souscription. Ceci représente 152 316 621 actions ordinaires en circulation sur une base pleinement diluée.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2015.

Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
1,16 \$	600 000	4,9	199 998	1,16 \$
1,20 \$	3 925 000	4,7	1 308 329	1,20 \$
4,40 \$	344 500	3,3	229 670	4,40 \$
1,42 \$	4 869 500	4,6	1 737 997	1,62 \$

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2015.

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
Anciens bons de souscription d'EAG acquis (i)	3 560 346	3,69 \$
Émission de bons de souscription lors de l'acquisition d'EAG (ii)	6 506 629	3,00 \$
Émission de bons de souscription lors de l'acquisition de NGM (iii)	696 048	5,27 \$
En circulation au 31 décembre 2015	10 763 023	3,38 \$

16. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de dépenses au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. Le choix des estimations et des hypothèses associées repose sur différentes hypothèses, y compris l'expérience antérieure ainsi que d'autres facteurs qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants.

Impôts

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Acquisitions

La Société applique un jugement important pour établir si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis est une entreprise. L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. Si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis ne correspond pas à la définition d'une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actif. La direction est d'avis que les actifs acquis en 2015 ne correspondent pas à la définition

d'une entreprise, en raison de l'absence d'acquisition de réserves minérales ainsi que des intrants et du personnel acquis. Il existe des différences entre la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises par rapport à celle d'une acquisition d'actif, y compris la comptabilisation potentielle du goodwill et des montants d'impôts différés, l'évaluation initiale de certains actifs et passifs et la comptabilisation des coûts de transaction. Ces différences n'influent pas seulement sur la comptabilisation à la date de l'acquisition, mais aussi sur les analyses en matière d'amortissement, d'épuisement et de dépréciation potentielle dans le futur.

Détermination de l'influence notable lors de placements en actions

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. L'avis de la Société au 31 décembre 2015 est que chacun des placements détenus ne répond pas aux critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, a enregistré le placement à la juste valeur par le biais du résultat.

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit procéder à des estimations importantes et formuler des hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants.

Dépréciation d'actifs non financiers

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des d'indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur récupérable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur les gains et les pertes. La Société a utilisé un taux d'extinction pour obtenir la juste valeur d'une rémunération fondée sur des actions à être constatée, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction actuels encourus. Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'options à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu** : la Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions ;
- **Volatilité** : la Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et de la période historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'action est calculée ;

- **Taux d'intérêt sans risque** : la Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi d'options d'achat d'actions. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et de leur durée prévue.

17. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES IFRS ET PRISES DE POSITION COMPTABLE FUTURES

Certaines prises de position émises par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* sont obligatoires pour les années comptables se terminant après le 31 décembre 2015. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont été exclus du résumé ci-dessous.

Norme internationale d'information financière 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers. Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

18. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société, étant l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières dans les Amériques, sont de nature spéculative et comportent un degré de risque élevé. Certains facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits ci-dessous, peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la Société ou sur ses futurs résultats d'exploitation et pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent substantiellement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs faits par la Société ou concernant cette dernière. Voir la section « *Énoncés prospectifs* ». Le lecteur doit examiner attentivement ces risques ainsi que l'information publiée dans les états financiers de la circulaire d'information de la Société du 10 mars 2015 et dans les autres documents publics déposés concernant la Société, lesquels sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Nature de l'exploration minérale et de l'exploitation minière

Le futur de la Société est dépendant de ses programmes d'exploration et de développement. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques financiers importants sur une longue période de temps, que même une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation minutieuse ne peut éliminer. Peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives économiquement viables. Des dépenses importantes sur les propriétés d'exploration de la Société seront nécessaires pour construire les installations d'exploitation et de traitement sur le site. Il est possible que malgré une vérification diligente préliminaire, les résultats soient négatifs, menant à l'abandon des projets. Il est impossible de s'assurer que les études de préfaisabilité et de faisabilité sur les projets de la Société ou les programmes d'exploration en cours ou planifiés sur les propriétés où la Société a des droits d'exploration mèneront à une exploitation commerciale rentable. La Société ne peut garantir que ses activités d'exploration actuelles et futures mèneront à la découverte d'un gisement contenant des réserves minérales.

Les estimations de ressources minérales et toute autre détermination possible en matière de viabilité commerciale d'un gisement peuvent être influencées par les facteurs suivants : les caractéristiques du gisement, comme sa dimension et sa teneur ; les formations géologiques inhabituelles ou imprévues et la métallurgie ; la proximité d'infrastructures ; les coûts de financement ; les prix des métaux précieux, qui sont très volatils ; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de concentrés de métaux, au contrôle des changes et à la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être prévue avec exactitude, mais n'importe quelle combinaison de ces facteurs pourrait faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi ou que ses activités et sa situation financière subissent une incidence défavorable. Les projets d'exploration et de développement se heurtent également à des risques opérationnels importants, y compris, mais sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les droits d'accès aux propriétés, les accidents, les bris d'équipement, les conflits de travail (y incluant les arrêts de travail et les grèves) et toute autre interruption non planifiée.

Exploration, développement et exploitation

La rentabilité à long terme des activités de la Société est en partie reliée aux coûts et au succès de ses programmes d'exploration, lesquels pourraient être influencés par de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société de prolonger la période d'exploration permise qui est octroyée par les contrats de concession sous-jacents. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des réserves par forage, pour concevoir des procédés d'extraction des ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour mettre sur pied des installations d'extraction et de traitement et des infrastructures sur tout site choisi pour l'extraction. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement important, rien ne garantit qu'un gisement minéral sera commercialement viable ni qu'il sera possible d'obtenir les fonds nécessaires à son développement en temps opportun.

Liquidités et financement additionnel

La capacité de la Société de poursuivre ses activités est dépendante de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire. La seule source de liquidités de la Société est son solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les besoins en liquidités sont gérés en fonction des flux de trésorerie prévus pour s'assurer que le fonds de roulement sera adéquat pour faire face aux obligations de la Société.

Les principales exigences de financement de la Société sont pour s'acquitter de ses frais généraux et de ses obligations relatives à l'exploration, aux propriétés et aux projets. La mise en valeur, l'exploration et le développement des propriétés de la Société, y compris les projets d'exploration et de développements en cours et, si besoin est, la construction d'installations de traitement et le début des activités minières nécessiteront d'importants financements additionnels. De ce fait, la Société devra trouver d'autres sources de financement par actions dans un futur proche. Malgré le fait que la Société ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, sa capacité de recueillir un financement en actions supplémentaire pourrait être influencée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions du marché défavorables, la fluctuation du prix des matières premières et un ralentissement économique. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement additionnel requis pour poursuivre ses activités ou pour maintenir ses participations dans les propriétés, ni que ce financement sera suffisant pour faire face aux objectifs de la Société, ni que ce financement sera obtenu à des conditions favorables à la Société. L'incapacité d'obtenir le financement adéquat au moment opportun peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration ou de développement de n'importe laquelle ou de l'ensemble des propriétés de la Société ou même la perte d'une participation dans une propriété, ce qui pourrait nuire de manière importante aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

Absence de bénéfices et historiques des pertes

Les affaires relatives aux propriétés de ressources en développement et en exploration comportent un degré élevé de risques et, de ce fait, rien ne garantit que les programmes d'explorations actuels mèneront à des exploitations rentables. La Société n'a pas établi l'existence de réserves économiquement récupérables sur ses propriétés et aucun de ses projets n'a généré à ce jour de revenus ; la Société ne génère donc pas de liquidités de ses activités. Rien ne garantit que des pertes importantes additionnelles ne se produiront pas dans le futur. Les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de la Société peuvent augmenter dans les années à venir, à mesure que progressent les travaux d'exploration, de développement ou de production sur les propriétés de la Société. La Société n'anticipe pas tirer des revenus de ses activités dans un avenir prévisible et prévoit subir des pertes jusqu'au moment où une ou plusieurs de ses propriétés atteignent la production commerciale et génèrent des revenus suffisants pour financer les activités poursuivies. Rien ne garantit l'éventuelle exploitation commerciale de n'importe quelle propriété de la Société. Rien ne garantit également que de nouveaux capitaux seront disponibles. Dans le cas contraire, la Société sera dans l'obligation de limiter substantiellement ses activités ou de les interrompre.

Cours en bourse des actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société se négocient à la TSX sous le symbole « OBM » et les bons de souscription de l'arrangement se négocient à la TSX sous le symbole « OBM.WT ». Le cours en bourse des titres de plusieurs sociétés, plus particulièrement les sociétés minières dont les projets sont à l'étape de l'exploration et du développement, a connu d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement reliées à la performance financière, à la valeur sous-jacente des actifs ou des zones d'intérêts de ces sociétés. Rien ne garantit un marché actif pour les actions ordinaires ou les bons de souscription de l'arrangement, ni son établissement, ni sa continuité. Le cours en bourse des actions ordinaires et des bons de souscription inscrits peut, en tout temps, ne pas être le reflet exact de la valeur à long terme de la Société. Souvent, un recours collectif en valeurs mobilières a été déposé contre des entreprises à la suite d'une période de volatilité du cours en bourses de leurs titres. La Société peut être la cible de tels recours dans le futur. Des litiges concernant des titres pourraient entraîner des coûts et des dommages substantiels et détourner l'attention de la direction et des ressources.

Volatilité du prix des matières premières

Le développement des propriétés de la Société est en fonction des prix futurs des minéraux et des métaux. Ainsi, advenant une production commerciale de n'importe laquelle de ses propriétés, la rentabilité de la Société sera grandement influencée par les variations des prix sur le marché des minéraux et des métaux.

Les prix des métaux précieux sont sujets à une volatilité, laquelle peut être importante, survenir sur de courtes périodes de temps et subir les effets de nombreux facteurs, tous en-dehors du contrôle de la Société. De tels facteurs comprennent, sans s'y limiter, les taux de change et les taux d'intérêt, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur

du dollar américain et d'autres devises, l'offre et la demande à l'échelle mondiale ou régionale, les transactions spéculatives, les coûts de production de métaux précieux et leur niveau et la conjoncture politique et économique. Ces facteurs économiques externes subissent à leur tour l'influence des changements dans les tendances en matière d'investissements à l'international, les systèmes monétaires, la vigueur et la confiance dans le dollar américain (presque toutes les matières premières sont libellées en cette devise) et les développements politiques.

L'effet de ces facteurs sur le prix des métaux précieux, et de la viabilité économique de n'importe quel projet d'exploration de la Société, ne peut être déterminé avec exactitude. Les prix des matières premières ont énormément fluctué historiquement et une future baisse des prix peut faire en sorte que le développement des propriétés de la Société (ainsi que toute production future de ses propriétés) sera irréalisable ou non rentable. La Société peut donc décider qu'il n'est pas économiquement réalisable d'entreprendre la production commerciale d'une partie ou de l'ensemble de ses propriétés, ce qui aurait une incidence négative sur la performance financière et les résultats opérationnels de la Société. Dans de telles circonstances, la Société peut également réduire ou suspendre une partie ou l'ensemble de ses activités d'exploration.

Acquisition de titres

L'acquisition de titres de propriétés minérales est un processus très détaillé et coûteux en temps. La Société peut ne pas être le porteur inscrit d'une partie ou de la totalité des claims ou des concessions du projet Lac Windfall, du projet Bloc Marban ou de n'importe lequel des projets miniers de la Société. Ces claims ou concessions peuvent être enregistrés au nom d'autres individus ou d'autres entités, faisant en sorte que la Société peut difficilement faire appliquer ses droits sur ces claims ou concessions. Rien ne garantit que les transferts proposés ou en attente seront réalisés comme prévu. L'incapacité d'acquérir les titres de n'importe quel claim ou de n'importe quelle concession pour un ou l'ensemble de projets de la Société peut avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Questions de titres

Une fois acquis, les titres des propriétés minérales et le secteur où ils se trouvent peuvent être contestés. Rien ne garantit que le titre d'un claim ou d'une concession des projets de la Société ne sera pas contesté ou remis en question. Il peut y avoir contestation de n'importe quel titre de la Société qui, en cas de succès, peut entraîner la perte ou la diminution de la participation de la Société dans de tels titres. Les propriétés de la Société peuvent être assujetties à des liens, des conventions, des transferts ou des réclamations qui sont antérieurs, mais qui n'ont pas été enregistrés et le titre peut notamment être l'objet de vice de titres non détecté. De plus, la Société peut être incapable d'exploiter ses propriétés comme elle y est autorisée ou de faire valoir ses droits sur celles-ci. Le défaut de se conformer à la législation et à la réglementation qui s'appliquent, y compris le défaut de payer des impôts ou de réaliser les travaux statutaires, peut mener à la résiliation unilatérale des concessions par les autorités du secteur minier ou autres entités gouvernementales.

Incertitude et variabilité inhérentes de l'échantillonnage

Même si la Société est d'avis que l'espacement entre les forages pour délimiter les ressources minérales et les réserves minérales pour les projets Lac Windfall et Bloc Marban est approprié, il existe une variabilité inhérente entre les duplicata prélevés à proximité l'un de l'autre et les points d'échantillonnage qui ne peut être raisonnablement éliminée. Il existe aussi des détails géologiques non connus qui n'ont pas été définis ou correctement évalués au niveau actuel de la délimitation. Ceci produit des incertitudes qui ne peuvent être raisonnablement éliminées du processus d'estimation. Les variances résultantes peuvent avoir un effet soit positif, soit négatif sur les activités d'exploitation et de traitement.

Fiabilité de l'estimation des ressources minérales

Les ressources minérales ne sont que des estimations et rien ne peut garantir que les tonnages et les teneurs anticipés seront réalisés ou que le niveau prévu de récupération sera atteint. L'estimation des ressources minérales peut être grandement influencée des problèmes liés à l'environnement, aux permis, aux titres, à la commercialisation ou à des questions d'ordre juridique, fiscal ou sociopolitique ou tout autre problème pertinent. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des ressources minérales, y compris des facteurs en dehors du contrôle de la Société. Une

estimation est un processus subjectif et l'exactitude de n'importe quelle estimation de ressources minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de la nature du corps minéralisé et des hypothèses et des jugements faits lors de l'ingénierie et l'interprétation géologique. Ces estimations peuvent nécessiter des ajustements ou des révisions à la baisse subséquemment aux travaux d'exploration et de développement ou à la production réelle.

La fluctuation des prix de l'or et de l'argent, les résultats des forages, des essais métallurgiques et de la production, l'évaluation des plans d'exploitation après la date d'une estimation, les exigences en matière de permis ou des difficultés opérationnelles ou techniques non prévues peuvent être la cause d'une révision des ressources minérales estimées. Advenant une réduction des ressources minérales, la Société peut être obligée de déprécier de manière importante ses investissements dans des propriétés minières, de réduire la valeur comptable d'un ou de plusieurs de ses actifs, ou de retarder ou d'abandonner la production ou le développement de nouveaux projets, entraînant une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. Les ressources minérales ne doivent pas être considérées comme une assurance de la durée de vie d'une mine ou de rentabilité des exploitations actuelles ou futures. Toute réduction importante dans l'estimation des ressources minérales peut avoir une incidence néfaste substantielle sur les résultats des activités et la situation financière de la Société.

Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité. Rien ne garantit que des ressources minérales seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Incertitude relative aux ressources minérales présumées

Les ressources minérales présumées ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. En raison de l'incertitude qui peut être associée aux ressources minérales présumées, rien ne garantit qu'à la suite de la réalisation de travaux d'exploration, des ressources minérales présumées seront reclassées en des réserves minérales prouvées ou probables.

Modalités et prolongement des accords de concession

Une non-conformité à des accords de concession peut conduire à sa résiliation hâtive par les autorités du secteur minier ou autre entité gouvernementale. Une société dont les accords de concession ont été résiliés pourrait ne plus se voir délivrer de nouvelles concessions ou ne plus être en mesure de conserver les concessions qu'elle détient déjà. La Société n'a connaissance d'aucun motif de résiliation ni d'aucune enquête ou procédure dans le but de résilier n'importe quel accord de concession.

Réglementation gouvernementale

Les activités d'exploration et de développement minier de la Société sont assujetties à différentes lois régissant la prospection, le développement, la production, la fiscalité, les normes du travail et la santé au travail, les substances toxiques, l'utilisation du territoire, l'utilisation de l'eau, les problèmes territoriaux avec les communautés locales et autres questions propres à certains secteurs d'activités. Même si les activités d'exploration et de développement de la Société sont actuellement effectuées selon tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que des règlements déjà existants ne seront pas appliqués d'une manière pouvant limiter ou freiner l'exploration, le développement ou la production. Les modifications aux lois et aux règlements actuels régissant les activités de la Société ou une application plus rigoureuse de ceux-ci pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités et la situation financière de celle-ci.

Les activités de la Société peuvent être assujetties à la réglementation sur l'environnement promulgué par des agences gouvernementales de temps à autre. La législation sur l'environnement prévoit des restrictions et des interdictions quant aux déversements, aux rejets ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières, comme un suintement à travers le parc à résidus qui pourrait polluer l'environnement. Une violation de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalité. De plus, la soumission et l'approbation d'études d'impact sur l'environnement sont exigées pour certains types d'activités. Les lois environnementales évoluent vers des normes plus strictes ainsi que vers une mise en application plus rigoureuse et des amendes et pénalités plus élevées en cas

d'infraction. Des évaluations environnementales des projets envisagés nécessitent un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Le coût pour se conformer aux changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité des activités futures de la Société.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités. D'autres mesures d'exécution peuvent comprendre des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement. Les parties exerçant des activités minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations aux lois ou aux règlements applicables.

Permis

Diverses autorités gouvernementales peuvent exiger que des licences et des permis soient obtenus à l'égard de ses activités. La Société s'engage à faire de son mieux pour obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires à la réalisation des activités prévues et a l'intention de se conformer à tous égards importante aux conditions de ces licences et permis. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ou de conserver, en tout temps, l'ensemble des licences et des permis nécessaires qui sont exigés pour entreprendre ses travaux d'exploration ou de développement planifiés ou d'entreprendre la production commerciale de ses propriétés et d'exploiter de ce fait des installations minières. En cas de production commerciale, le coût pour se conformer aux modifications de la réglementation gouvernementale peut réduire la rentabilité des activités ou faire obstacle au développement économique des propriétés de la Société.

En matière de permis environnementaux, les autorités environnementales compétentes peuvent exiger des licences relatives à l'environnement ou tout autre permis ou concession en cette matière pour le développement, la construction et l'exploitation de mines sur des projets de la Société. Il peut se révéler difficile d'obtenir les licences, concessions ou permis environnementaux requis, voire tarder à les obtenir, et les conditions lors de leur émission peuvent différer des demandes de la Société. Exercer des activités sans les permis environnementaux requis peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités ainsi que des accusations au criminel contre la Société pour violations des lois et règlements applicables.

Droits de surface

La Société ne détient pas tous les droits de surface de ses propriétés et rien ne garantit que les droits de surface détenus par le gouvernement ou de tierces parties seront octroyés, et ce, à des conditions raisonnables. L'impossibilité d'acquérir les droits de surface peut nuire à la Société en l'empêchant d'accéder à ses propriétés ou d'y réaliser des activités de construction ou de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité des activités futures de la Société.

Dépendance envers le personnel clé

La petite équipe de cadres supérieurs de la Société est présentement suffisante pour ses activités d'exploration et de développement. Dans une large mesure, la croissance future de la Société et son développement dépend de sa capacité à recruter et à fidéliser du personnel très qualifié. La Société s'en remet à un nombre restreint d'employés, de consultants et de cadres supérieurs et rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ce personnel clé. Qu'ils soient employés, consultants ou cadres supérieurs, la perte des services d'une ou de plusieurs personnes clés, si ce personnel n'est pas remplacé, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société. La Société ne détient pas d'assurance dirigeants d'entreprise pour ces individus.

Pour fonctionner correctement et gérer son potentiel de croissance future, la Société doit attirer et fidéliser des ingénieurs, des gestionnaires et du personnel financier hautement qualifiés. La concurrence pour du personnel qualifié est grande dans ces domaines et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'attirer et de maintenir du personnel qualifié. Si la Société est incapable d'attirer et de maintenir du personnel qualifié pour le développement de ses propriétés dans le futur,

ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques non assurables

Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque. Les activités d'exploration, de développement et de production sur des propriétés minérales comprennent des risques, y compris, mais sans s'y limiter, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, une activité sismique, des coups de toit, des effondrements, des incendies, des inondations, des glissements de terrain, des tremblements de terre et autres incidents environnementaux, des risques liés à l'expédition des concentrés de métaux précieux ou de lingots d'or et une instabilité politique et sociale, lesquels pourraient endommager ou détruire les installations de la mine ou autres installations de production, des dommages corporels ou des dommages à la propriété, des dommages environnementaux et possiblement une responsabilité légale. Même si la Société considère que des protections adéquates pour minimiser ces risques ont été prises, les activités sont assujetties à des dangers, comme des bris d'équipement ou la rupture de structures, lesquels pourraient entraîner la pollution de l'environnement et, par conséquent, une responsabilité. Il n'est pas toujours possible de s'assurer contre de tels risques, tout comme la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison de primes élevées ou pour d'autres motifs. Si la responsabilité de la Société est établie, la rentabilité future de la Société peut être réduite, voire éliminée, entraînant une augmentation des coûts et une diminution de la valeur des actions ordinaires. La Société ne possède pas d'assurances contre les risques liés aux titres, à la politique ou à l'environnement.

Bien que la Société puisse contracter des assurances contre certains risques dont les primes sont jugées adéquates, la nature de ces risques est telle que les responsabilités peuvent excéder les limites de la police ou être exclues de la couverture. Les coûts potentiels associés à toute responsabilité non couverte par une assurance ou dépassant la couverture d'assurance pourraient être la cause de délais substantiels ou nécessiter le débours de montants importants, nuisant alors aux activités et à la situation financière de la Société.

Intégration de NioGold aux affaires de la Société

L'arrangement avec NioGold a été réalisé le 11 mars 2016 afin de renforcer la position de chaque entité, la Société et NioGold, dans l'industrie de l'exploration minière et, entre autres, de combiner les actifs de chaque société et de profiter de certains avantages qui y sont reliés. La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer avec succès les activités de NioGold et de profiter des avantages anticipés de l'arrangement avec NioGold. La réalisation des avantages de l'arrangement avec NioGold est en partie tributaire de la capacité de la Société i) de financer et de développer de manière efficace les projets clés de la société issue du regroupement, puisque les conditions du marché demeurent problématiques pour les sociétés d'exploration et de développement de projets aurifères, ii) de tirer profit de sa taille, iii) de réaliser les synergies de capital et d'exploitation attendus, iv) d'exploiter de façon rentable les perspectives de croissance de ses actifs, v) de maximiser le potentiel de ses possibilités de croissance améliorées, vi) de maximiser ses possibilités de financement en capital. Divers facteurs, y compris les facteurs de risque établis dans la notice annuelle, peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société de réaliser les avantages anticipés de l'arrangement avec NioGold.

La capacité de réaliser les avantages de l'arrangement avec NioGold dépendra également du succès du regroupement des fonctions et de l'intégration des activités, des procédures et du personnel, de façon rapide et efficace. Cette intégration nécessitera un important investissement en efforts, en temps et en ressources de la part de la direction, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction et les ressources des autres possibilités stratégiques ouvertes à la société issue du regroupement.

Conditions financières globales

La volatilité accrue des conditions financières globales a eu un impact négatif sur l'accessibilité au financement public des sociétés, plus particulièrement les sociétés de ressources juniors. Ces facteurs peuvent limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers dans le futur ou de les obtenir à des conditions non favorables pour la Société. Si ces périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés se

poursuivent, ceci pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités de la Société et, en conséquence, sur le cours des actions ordinaires.

Concurrence

L'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentielle à toutes les étapes. Lors de la recherche et de l'acquisition de propriétés minérales intéressantes, la Société rivalise avec plusieurs sociétés et individus, y compris des concurrents disposant de ressources financières, techniques et autres plus importantes. La capacité de la Société d'acquérir des propriétés dans le futur repose sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou des propriétés d'exploration qui lui conviennent. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de livrer efficacement concurrence à ces autres entités en acquérant de telles propriétés ni qu'elle sera en mesure de développer des marchés pour les matières premières éventuellement produites sur ses propriétés. N'importe laquelle de ces incapacités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Conventions d'option et de coentreprise

La Société a conclu des conventions d'option et de coentreprise et peut encore en conclure afin d'acquérir des participations dans des propriétés et d'obtenir des fonds. Tout défaut de respect des engagements par n'importe quel partenaire envers la Société ou autres tierces parties ou toute dispute concernant les droits et obligations de tierces parties peuvent avoir une incidence défavorable sur la Société. Selon les modalités de certaines conventions d'options actuelles de la Société, celle-ci doit se conformer à ses obligations en matière d'exploration et de relations auprès des communautés, entre autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

En vertu des modalités de ces conventions d'option, la Société peut être tenue de respecter les lois applicables, lesquelles nécessiteront le paiement des droits de maintien et des redevances correspondantes en cas d'exploitation ou de production. Les coûts pour se conformer aux conventions d'option sont difficiles à prévoir avec exactitude ; toutefois, si la Société est obligée de cesser ses activités sur n'importe laquelle de ses concessions ou de payer des droits, des redevances ou des impôts importants, ceci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

La Société peut ne pas être en mesure d'influencer directement les décisions stratégiques concernant les propriétés assujetties aux modalités de ces conventions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur stratégique des concessions afférentes.

Relations avec la communauté

Les relations avec les communautés où la Société exerce ses activités sont vitales pour assurer le succès futur des activités existantes ainsi que la construction et le développement de ses projets.

Le projet Lac Windfall est sur des terres de catégorie III et les Autochtones ont montré un intérêt pour ce territoire. Il est situé au sein du territoire traditionnel de la Nation crie de Waswanipi. La Société a conclu un accord d'exploration avancée avec la Nation crie de Waswanipi, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Autorité régionale des Cris. De plus, des discussions préliminaires informelles ont été tenues avec certaines parties intéressées. À mesure que le projet Lac Windfall progresse, un plan officiel de communication et de consultation sera nécessaire pour obtenir l'engagement des parties intéressées autochtones et non autochtones afin d'informer et de consulter les Premières Nations et le public à propos des activités sur le projet Lac Windfall, de remédier à leurs préoccupations et de recueillir leurs commentaires. Il sera peut-être nécessaire de négocier d'autres accords avec les Premières Nations concernées selon l'évolution du projet Lac Windfall.

Même si la Société s'engage à mener ses activités de manière socialement responsable et de veiller à conclure des conventions conformément à de telles exigences, rien ne garantit la réussite de ses efforts et, le cas échéant, les interventions de tierces parties pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration, de développement et d'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Les administrateurs sont tenus par la loi d'agir avec intégrité et bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de déclarer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans quelque projet ou possibilité de la Société. De plus, chacun des administrateurs est tenu par la loi de déclarer son intérêt et s'abstiendra de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts, conformément aux lois applicables.

Infrastructure

Les activités d'exploitation minière, de traitement, de développement et d'exploration dépendent dans une certaine mesure d'installations adéquates. Les routes, les ponts, les sources d'énergie et l'alimentation en eau de même que la localisation des municipalités et de la main-d'œuvre sont des déterminants essentiels qui influencent les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Les phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, le sabotage, l'ingérence du gouvernement ou toute autre entrave à l'entretien ou à l'approvisionnement de telles installations peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'explorer ses propriétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Les actions ordinaires en circulation peuvent être l'objet de dilution

L'exercice des options d'achat d'actions et des bons de souscription déjà émis par la Société ainsi que l'émission d'autres titres dans le futur peut entraîner la dilution de la participation en capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires.

Aucune politique de dividendes

La Société n'a déclaré aucun dividende depuis sa constitution et ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. Toute détermination future comme le paiement de dividendes sera à la discrétion du conseil et dépendra de la réalisation de gain, des résultats des activités, de la situation financière de la Société, des besoins en capitaux et en frais généraux dans le futur et tout autre facteur jugé pertinent par les administrateurs de la Société. Rien ne garantit le paiement de dividendes.

19. GOUVERNANCE

La direction et le conseil reconnaissent la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise et l'adoption des pratiques exemplaires. La Société met tout en œuvre pour continuer d'améliorer ses pratiques de gouvernance en fonction des étapes de son développement et de l'évolution des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires et de réglementation.

Le conseil a adopté un mandat précisant ses responsabilités et définissant ses tâches. Le conseil comprend trois comités (le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance et des mises en candidature). Le comité d'audit a approuvé une charte du comité, laquelle précise le mandat du comité et ses procédures de convocation de réunions et donne accès à des ressources externes.

Le conseil a également approuvé le code d'éthique, lequel régit le comportement éthique de tous les employés, dirigeants et administrateurs. Des politiques distinctes en matière de divulgation et de période d'interdiction d'opérations sont également en place. Pour plus de détails concernant les pratiques de gouvernance d'Oban, veuillez consulter le site web de la Société, au www.obanmining.com.

Les dirigeants de la Société possèdent une expertise dans les domaines de l'exploration, de la métallurgie, de l'exploitation minière, de la comptabilité, des services bancaires, du financement et des valeurs mobilières. Le conseil se réunit au moins quatre fois par an alors que les rencontres des comités ont lieu au besoin.

20. CONTRÔLES INTERNES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles de divulgation de l'information et procédures

Les contrôles et procédures de divulgation de l'information visent à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et que cette démarche comprend des contrôles et des procédures qui sont conçus afin d'assurer que l'information est colligée et divulguée à la direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de décider en temps opportun si elle doit être divulguée.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité et le fonctionnement des contrôles et des procédures de divulgation de l'information financière de la Société. Au 31 décembre 2015, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont tous deux conclu que les contrôles et procédures de divulgation de l'information financière de la Société, conformément à leur définition dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces et atteignent l'objectif pour lequel ils ont été conçus.

Contrôles internes de divulgation de l'information financière

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière sont conçus pour garantir de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation d'états financiers conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société pour assurer de manière raisonnable l'exactitude de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société comprennent des politiques et des procédures qui : se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision, les opérations et les cessions liées aux actifs et en donnent une image fidèle ; procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS et que les recouvrements et dépenses sont effectués conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la Société ; procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées d'actifs susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a évalué l'efficacité et le fonctionnement des contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société. Au 31 décembre 2015, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont tous deux conclu que les contrôles internes de divulgation de l'information financière de la Société, conformément à leur définition dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces et atteignent l'objectif pour lequel ils ont été conçus. En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes de divulgation de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ne peuvent permettre de prévenir ou de détecter des inexactitudes. En outre, toute projection d'une évaluation de leur efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration de la conformité aux politiques ou aux procédures.

Modifications du contrôle interne de divulgation de l'information financière

Au Canada, le Règlement 52-109 exige des sociétés publiques qu'elles divulguent toute modification du contrôle interne de divulgation de l'information financière (« CIIF ») dans leur rapport de gestion du dernier trimestre qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur le contrôle interne de divulgation de l'information financière.

Dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Osisko le 25 août 2015, les tâches administratives de la Société n'ont plus lieu dans les bureaux d'Osisko à Montréal. Toutes les tâches administratives sont en grande partie

révisées par le contrôleur et le chef de la direction financière de la Société à Toronto et une révision du contrôle interne est fréquemment réalisée.

21. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société a inclus une mesure non conforme aux IFRS pour le « fonds de roulement » du présent rapport de gestion afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. La Société est d'avis que cette mesure permet aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles ne peuvent être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Cette donnée vise à fournir une information supplémentaire et ne doit pas être considérée seule ou se substituer aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

La Société a établi le fonds de roulement comme suit.

<i>Réconciliation pour la période terminée</i>	31 décembre 2015	30 septembre 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
Actif courant	66 366 059	74 160 179	11 309 378	9 880 173
Moins passif courant	2 696 819	1 545 377	783 331	453 316
Fonds de roulement	63 669 240	72 614 802	10 526 047	9 426 857

<i>Réconciliation pour la période terminée</i>	31 décembre 2014	30 septembre 2014	30 juin 2014	31 mars 2014
Actif courant	11 168 357	12 411 706	13 975 890	10 971 265
Moins passif courant	486 703	611 755	318 562	395 885
Fonds de roulement	10 681 654	11 799 951	13 657 328	10 575 380

22. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires sont disponibles dans la notice annuelle d'Oban, laquelle peut être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.